

Paroles en réseau

Bibliothèques et publics handicapés visuels

Sous la direction
de Corinne Loyer (Bpi)
et d'Élisabeth Bailly (DLL)

Bibliothèques et publics handicapés visuels

**Élisabeth Bailly, Philippe Saurel, Marie-France Aron, Cécile Jallet-Bourg,
Jean-Dadier Wagneur, Catherine Desbuquois, Gilles Gudín de Vallerin,
Sylvie Hamzaoui, Jean-Louis Glénisson, Manuel Da Silva et Gérald
Grunberg**

DOI : 10.4000/books.bibpompidou.1482
Éditeur : Éditions de la Bibliothèque publique d'information
Année d'édition : 2002
Date de mise en ligne : 17 janvier 2014
Collection : Paroles en réseau
EAN électronique : 9782842462154



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

EAN (Édition imprimée) : 9782842460617
Nombre de pages : 67

Référence électronique

BAILLY, Élisabeth ; et al. *Bibliothèques et publics handicapés visuels*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2002 (généré le 21 septembre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/1482>>. ISBN : 9782842462154. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.bibpompidou.1482>.

© Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2002
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

Paroles en réseau

Bibliothèques et publics handicapés visuels

Sous la direction
de Corinne Loyer (Bpi)
et d'Élisabeth Bailly (DLL)



Bibliothèque
Centre publique d'information
Pompidou

Bibliothèques et publics handicapés visuels

Actes de la journée d'étude organisée
par la Bibliothèque publique d'information avec le soutien
de la Direction du livre et de la lecture et la collaboration
de la Bibliothèque municipale de Montpellier,
à la Bibliothèque municipale de Montpellier,
le 7 décembre 2001.

**Président
du Centre Pompidou**
Bruno Racine

**Directeur général
du Centre Pompidou**
Bruno Maquart

Directeur de la Bpi
Gérald Grunberg

Journée d'étude
Chargée de programme
Élisabeth Bailly (DLL)
Corinne Loyer (Bpi)

Publication
Coordination
Corinne Loyer
Arielle Rousselle

Chargées d'édition
Nathalie Nosny
Anne Validire

Conception graphique
Claire Mineur

Catalogue disponible sur
<http://www.bpi.fr>, rubrique
« Les éditions de la Bpi ».
Distribution numérique par
GiantChair.com.

©Bpi/Centre Pompidou,
2002.
ISBN 2-84246-061-8

Programme

Modérateur : Elisabeth Bailly, Direction du livre et de la lecture

Ouverture

- Accueil
- Ouverture officielle
Philippe Saurel
- La politique du ministère de la Culture et de la Communication : favoriser le développement d'un réseau de bibliothèques publiques en faveur des handicapés visuels
Thierry Grognet ([cette communication n'est pas encore disponible](#))

L'apport des NTIC

- Les aides techniques : les choix de la bibliothèque de Montpellier et les problèmes de configuration rencontrés
Marie-France Aron
- L'accès au document numérisé
L'édition numérique : aspects techniques
Cécile Jallet-Bourg
Gallica : la bibliothèque électronique de la BnF : quel accès pour les personnes handicapées visuelles ?
Jean-Didier Wagneur
Un serveur de textes numérisés au service de l'édition adaptée : le serveur HÉLÈNE
Catherine Desbuquois
- Présentation et visite de l'Espace Homère
Gilles Gudin de Vallerin

Des expériences

- « Le livre dans tous les sens » : journées de sensibilisation du grand public aux problèmes de l'édition adaptée organisées en Région Champagne-Ardenne (Reims, octobre 2001)
Sylvie Hamzaoui
- L'exemple de la Dordogne : « Des yeux pour lire » (mars-avril 2001), une manifestation élaborée en partenariat par la bibliothèque municipale de Périgueux, la bibliothèque départementale de la Dordogne et les opticiens de Périgueux
Jean-Louis Glisson
- Convivialité et accessibilité des sites Web aux personnes aveugles et malvoyantes
Manuel Da Silva
- Débat

Closure

- Synthèse de la journée
Gerald Grunberg

Ouverture officielle

Philippe Saurel

Élisabeth Bailly: Je suis très heureuse de vous accueillir au sein de cette bibliothèque de Montpellier pour cette journée sur les bibliothèques et les publics handicapés visuels qui est une journée souhaitée par la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou, la Direction du livre et de la culture du ministère de la Culture et de la Communication et qui a été organisée avec le concours très précieux de la bibliothèque municipale de Montpellier.

Je laisse la parole à Monsieur Philippe Saurel qui est adjoint au maire chargé des Affaires sociales à la Ville de Montpellier et conseiller général chargé de la lecture publique au Conseil général de l'Hérault.

Philippe Saurel: Je suis heureux aujourd'hui d'accueillir Monsieur le directeur de la Bpi, Monsieur le représentant de la DLL, Monsieur le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, Mesdames et Messieurs les bibliothécaires et vous tous, qui nous faites l'honneur d'être présents à l'occasion de cette journée d'études, dans cette bibliothèque de Montpellier que j'appelle encore BMVR, un souvenir de l'ancien mandat où j'ai eu la charge en tant que conseiller municipal de m'occuper auprès de Monsieur le conservateur, mon ami Gilles Gudin de Vallerin, des archives municipales de la ville de Montpellier sises au 5^e étage de cet édifice et de participer aux premières missions sur cet établissement avant qu'il ne soit construit.

J'ai eu la chance de visiter de nombreuses bibliothèques et médiathèques de notre pays. Je me souviens notamment de cette visite de la Cité des Sciences et de l'Industrie, à La Villette, où nous avons souhaité d'emblée mettre l'accent sur l'accessibilité avec la volonté de pouvoir donner au public dit empêché le maximum de possibilités afin que chacun puisse avoir le même droit finalement au document.

Au Conseil général de l'Hérault je suis en charge de la lecture publique et sachez que le social et la culture sont deux domaines qui se touchent complètement, s'imbriquent parfaitement et c'est avec cette conception que nous avons décidé de construire cet édifice. Quand je dis nous je parle de Monsieur le maire de Montpellier et du Conseil municipal de la Ville. Je vous prie de recevoir également toutes les amitiés de Monsieur Georges Frêche, maire de Montpellier, qui n'a pu être là ce matin mais qui m'a bien recommandé de vous signifier combien il était heureux de vous recevoir ici, vous qui représentez les associations, mais aussi les bibliothèques de l'ensemble du territoire.

Nous avons, vous avez choisi Montpellier pour cette journée d'étude et vous allez visiter l'Espace Homère qui est l'un des espaces de pointe de cette bibliothèque. Nous avons voulu faire de cet espace un pôle vraiment fort de ce que nous voulions communiquer sur cet outil de culture. En effet cet espace Homère est très prisé par les non-voyants et les malvoyants et par toutes

Philippe Saurel est adjoint au maire chargé de la Solidarité à la Ville de Montpellier et conseiller général chargé de la lecture publique au Conseil général de l'Hérault.

les associations qui s'occupent du handicap visuel. Nous avons également, et là je m'adresse aux autres associations de handicapés, pris un soin particulier à construire cet édifice en lui offrant toutes les possibilités d'accès et d'accessibilité afin que chaque citoyen, handicapé ou pas, puisse avoir le même accès au document.

Voici ce que je voulais vous dire pour illustrer votre journée. J'ajouterai quelques mots sur la lecture à Montpellier. La bibliothèque de Montpellier, lorsqu'elle était au centre-ville, comptait environ 4000 inscrits. Monsieur Gilles Gudin de Vallerin en dénombre aujourd'hui, après un an et demi d'ouverture, 19000. C'est un succès total. Les archives de la Ville sont situées au 5^e étage. Nous possédons également des salles patrimoniales. Nous offrons donc à la fois une bibliothèque qui se veut de pointe dans certains secteurs comme celui du handicap, mais aussi une bibliothèque qui préserve la tradition locale et qui a souhaité affirmer la volonté d'illustrer son identité dans cette ville de Montpellier, dans ce département de l'Hérault.

Alors, bon séjour à Montpellier. Que cette journée d'étude vous enrichisse et que vos travaux soient fructueux et puis à très bientôt parce que la lecture publique et les bibliothèques, je l'ai appris au fil de mes mandats, finalement c'est une grande famille...

Élisabeth Bailly: Merci pour cet accueil et pour ces mots qui montrent bien l'importance tenue par l'Espace Homère et la bibliothèque dans la ville de Montpellier. Je passe la parole à Thierry Grognet qui est chef du département des bibliothèques territoriales et du développement de la lecture au sein de la Direction du livre et de la lecture et qui va nous présenter la politique du ministère en matière de lecture pour les handicapés visuels.

La politique du ministre de la Culture et de la Communication : favoriser le développement d'un réseau de bibliothèques publiques en faveur des handicapés visuels

Thierry Grognet

Merci Élisabeth, mais le propos me paraît un peu ambitieux pour le laps de temps qui m'est imparti...

Monsieur l'adjoint au maire, Monsieur le doyen de l'Inspection générale, Monsieur le directeur de la Bpi, Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, Mesdames, Messieurs, je tiens également à remercier la Ville de Montpellier de nous accueillir dans cette magnifique bibliothèque à l'occasion d'une journée d'étude qui me paraît opportune au moins à trois points de vue : d'abord il s'agit d'une excellente illustration du rôle qu'ont à jouer les BMVR et plus largement toutes les bibliothèques d'envergure en région dans ce pays, à savoir être un pôle de ressources, mais aussi un lieu privilégié d'échanges et également, d'une certaine manière – et je crois aussi que quelque part c'est le but de cette journée d'étude –, apporter une contribution à l'information et la formation continue des professionnels des bibliothèques.

Opportune également parce qu'il s'agit d'une opération exemplaire en termes de partenariat entre la Bpi qui selon le vœu de Gérard Grunberg, son directeur, développe et renforce ses liens avec les grandes bibliothèques en région, comme c'est le cas aujourd'hui, et la bibliothèque municipale de Montpellier.

Et bien sûr, et c'est là la troisième raison, il s'agit d'une journée d'étude tout à fait opportune à cause du thème lui-même qui nous rassemble aujourd'hui et j'en veux pour preuve la forte participation qu'elle mobilise, alors même que les délais qui étaient impartis pour l'inscription ont été relativement brefs.

J'élargirai si vous le permettez le propos non pas, comme l'a annoncé Élisabeth, en explicitant toutes les actions du ministère en faveur des publics handicapés, mais, par-delà l'intitulé de mon intervention tel qu'il est annoncé dans le programme, pour retracer brièvement un panorama de quelques-unes des actions de notre ministère en faveur du développement de l'accès des personnes handicapées – et plus spécialement aveugles et malvoyantes – à l'information et à la culture écrite, ce qui est un peu plus restreint que la politique mise en œuvre dans tous les secteurs de compétence du ministère.

En effet, l'évolution récente fait que M^{me} Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, porte personnellement un intérêt tout particulier aux progrès qui peuvent être accomplis dans ce domaine, ce qui se traduit par un volontarisme politique plus appuyé encore que par le passé et j'y viendrai d'un point de vue institutionnel en conclusion de cette intervention.

J'en veux pour preuve l'hommage appuyé qu'elle a rendu tout récemment, lors de l'inauguration du Salon du livre de jeunesse de Montreuil, aux associations qui œuvrent pour le développement de l'accès des personnes aveugles

Thierry Grognet est chef du département des bibliothèques territoriales et du développement de la lecture à la Direction du livre et de la lecture.

et malvoyantes à l'écrit, à l'occasion de la remise du prix TACTUS qui, comme vous le savez, est un prix européen récompensant un album tactile.

Opportunité également de cette journée si l'on considère les espoirs prometteurs soulevés par les nouvelles applications dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et je n'en dirai pas plus à ce sujet puisque Catherine Desbuquois vous présentera tous les développements qui sont préparés par l'association BrailleNet dans ce domaine particulier.

Je souhaiterais d'abord rappeler le soutien constant du ministère de la Culture et tout spécialement de la Direction du livre et de la lecture à la production de documents, activité traditionnelle qui demeure indispensable qu'il s'agisse de livres en noir, en braille ou d'albums tactiles, sans oublier bien sûr le soutien à la présence des associations sur un stand dédié dans le cadre des salons du livre de Montreuil et de Paris.

Bien sûr, pour mémoire, j'évoquerai également la base de données de l'édition adaptée cogérée par l'INJA et la Bpi et dont s'occupe avec diligence, comme vous le savez, Corinne Loyer que je tiens à remercier particulièrement à cette occasion.

Par ailleurs, nous savons que le Centre national du livre aide à la diffusion des ouvrages en caractères agrandis dans les bibliothèques publiques et pourtant nous avons tous conscience que tout cela ne suffit pas. C'est pourquoi, d'une manière peut-être moins apparente, la DLL déploie des efforts constants pour que les bibliothèques publiques – et plus particulièrement les BM – jouent un rôle de premier plan dans le domaine dont nous traitons aujourd'hui sous deux aspects : du point de vue architectural d'abord et des services rendus d'autre part.

En effet, une bibliothèque c'est d'abord un bâtiment, un bâtiment qui propose des collections et qui doit être le plus accessible possible pour ses usagers, TOUS ses usagers. Il est évident qu'il est bien plus complexe et coûteux de remédier à des erreurs lorsque l'on construit une nouvelle bibliothèque que de prévoir d'emblée, dès le programme notamment et par-delà les dispositions obligatoires imposées par la législation en vigueur, des aménagements adaptés.

De ce point de vue, vous savez que la DLL préconise clairement, par exemple dans l'ouvrage didactique Bibliothèques dans la cité, que, dès sa conception, un équipement de lecture publique doit tenir compte de tous ces aménagements. Il s'agit, certes, d'un rôle si j'ose dire purement incitatif : les collectivités territoriales sont maîtres d'ouvrage de ces équipements et s'administrent librement. Mais bien sûr l'État, ne serait-ce que dans la mesure où il participe financièrement au développement de ces équipements de lecture publique, peut expliquer les objectifs ainsi poursuivis et, dans le cadre de ce dialogue, la nécessité de prévoir une accessibilité pour tous aux bâtiments et aux services rendus par les bibliothèques contemporaines apparaît clairement aux yeux de tous les interlocuteurs.

Par-delà l'Espace Homère, dont je ne dirai rien puisque le directeur de la bibliothèque, Gilles Gudin de Vallerin, nous présentera en détails cet excel-

lent équipement, je choisirai un exemple dans une autre région avec la bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille, où un dialogue tout à fait fructueux s'est établi entre la bibliothèque et l'association Valentin Haüy afin que notamment les parements de sols ménagent un tracé aussi esthétique qu'utile pour les personnes malvoyantes, dans la mesure où il constitue un guide au sol permettant de s'orienter à l'intérieur de plateaux qui représentent chacun, sur les quatre étages de bibliothèque, environ 2 000 m².

D'autre part l'État soutient également, dans le cadre des aides apportées à l'investissement des communes en matière de lecture publique, tout ce qui relève de l'équipement informatique et des matériels divers pour les personnes aveugles et malvoyantes. Je pense par exemple aux agrandisseurs d'images. Nous connaissons tous ces bibliothèques qui, très tôt, se sont dotées d'espaces ou d'équipements spécifiques. Évidemment je vais vexer ceux que je ne citerai pas, mais au fil de la plume, quand j'ai préparé cette intervention, me venaient à l'esprit les noms des bibliothèques de Caen ou de Bordeaux par exemple, mais il est certain que par exemple Montpellier aujourd'hui, avec son très bel Espace Homère, constitue un très bon exemple contemporain et que, outre Marseille déjà évoqué, les futures bibliothèques de Troyes ou de Toulouse aménageront également des espaces tout à fait remarquables dans ce domaine.

Ces opérations d'équipement me paraissent d'autant plus fondamentales qu'elles permettent en fait, ne serait-ce qu'à terme, aux usagers d'utiliser les équipements tels que les progrès techniques vont notablement les améliorer dans les années qui viennent.

Je vais terminer cette intervention – qui n'est jamais qu'une intervention d'ouverture de la journée d'étude et donc je souhaiterais laisser rapidement place au débat, sachant qu'Élisabeth Bailly, chargée de mission sur ce thème, entre autres, et moi-même sommes bien sûr à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaiteriez poser –, en mentionnant deux chantiers.

D'abord, d'un point de vue institutionnel, la commission « culture-handicap » tout récemment créée remplit un triple objectif. Pour le ministère de la Culture, mais aussi pour celui chargé des Affaires sociales, il s'agit de :

- dresser un état des lieux nationaux d'expériences réussies d'intégration de tous les publics handicapés dans les établissements culturels à des fins de diffusion et de généralisation en termes d'exemplarité ;
- favoriser une meilleure formation des personnels et, en particulier, du monde de la culture en termes d'opérations de sensibilisation dont nous savons tous qu'elles sont toujours indispensables ;
- mieux informer les personnes handicapées sur l'accessibilité des lieux de culture et les services qu'ils proposent.

Autre projet: les trois ministères chargés respectivement de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication et des Affaires sociales souhaitent créer un Groupement d'intérêt public de l'Édition adaptée qui a très

récemment été présenté aux interlocuteurs naturels que sont les associations œuvrant dans ce domaine. Pourquoi un GIP ? Il s'agit en fait d'une structure qui, du point de vue juridique, permet de fédérer les énergies de personnes morales de droit public et de droit privé, à savoir, pour aller un peu vite, à la fois des ministères et des associations qui œuvrent dans un but commun, d'une façon générique le développement de l'édition adaptée ; mais dans le texte constitutif de ce futur GIP les missions énumérées vont bien au-delà puisque, en pratique, il s'agit fondamentalement de permettre à tous de disposer sous une forme contractuelle d'un réservoir de textes issus des fichiers sources dont les éditeurs possèdent les droits, de manière à ce que chacun ait à sa disposition des textes qu'il puisse reproduire en conformité avec la législation sur le droit d'auteur, à des fins de diffusion. L'objectif est l'accroissement de l'offre de lecture en matière aussi bien de documentaires que de fiction puisque nous savons que la principale difficulté rencontrée aujourd'hui, pour toutes sortes de raisons, c'est justement la faiblesse, si j'ose dire, des réservoirs bibliographiques en la matière.

Je crains d'avoir beaucoup trop abusé du temps qui m'était imparti et je me contenterai donc de formuler le souhait que cette journée de travail puisse nous permettre, sur un plan conceptuel autant que pratique, de faire avancer l'ambition qui nous réunit aujourd'hui.

Élisabeth Bailly : Merci pour cette présentation, ce cadre général qui situe bien l'importance de cette journée et le rôle que peuvent jouer les bibliothèques. Nous allons bien sûr maintenant aborder des sujets plus techniques et plus précis. Je tiens à préciser que nous avons, Corinne Loyer et moi-même, souhaité focaliser l'attention sur l'apport des nouvelles technologies dans le domaine de l'aide à l'accès aux textes écrits pour les handicapés visuels puisque cette petite entrée à elle seule nous permettait d'aborder beaucoup de points et d'occuper largement une journée de travail. Nous espérons que ces journées pourront avoir lieu de manière plus régulière sur des thèmes différents.

Je tiens tout particulièrement, vous l'avez vous-même remarqué en arrivant, à souligner le travail, la gentillesse et l'accueil de tous les personnels de la bibliothèque municipale de Montpellier qui se sont dépensés vraiment sans compter juste avant votre arrivée, ces derniers jours et ces dernières semaines pour que cette journée se passe au mieux.

Avant de laisser Marie-France Aron nous présenter les choix qui ont été faits dans la mise en place de l'Espace Homère, je vais passer la parole au directeur de la bibliothèque municipale de Montpellier, Gilles Gudrin de Vallerin, qui souhaite nous présenter le projet global de la bibliothèque.

Gilles Gudrin de Vallerin : Ce qu'il est important de voir, c'est que ce projet d'Espace Homère a été prévu dès l'origine, dès le programme de 1996, et que, finalement, ce programme a été appliqué en totalité. Il était prévu environ 102 m² ; il était envisagé que l'Espace se trouve juste à côté du secteur Littérature et Arts, dans la continuité, et c'est ce qui s'est passé ; il était prévu aussi qu'on ne traitait pas cet espace seul, mais qu'on le considérait plus globalement en

traitant l'accueil à la fois des malvoyants, mais aussi des handicapés pour l'ensemble de la bibliothèque : c'est ce qui s'est réalisé. C'était le programme d'origine pour plusieurs raisons : la première c'est que notre maire, Georges Frêche, est vraiment très sensible à cette question. Vous savez qu'à l'Assemblée nationale il a posé plusieurs questions, notamment sur une future bibliothèque nationale pour le livre en braille, et que cette question lui est extrêmement chère ; et puis je crois qu'au niveau de notre équipe – des personnes qui ont suivi cette question à l'origine –, il y avait déjà vraiment une conscience que ce n'était pas un service en plus, j'allais dire un service pilote pour être pilote, mais que c'était un service de base à l'instar des autres services. D'où la réflexion sur sa parfaite intégration et, j'allais dire, sa banalisation à l'intérieur même de la bibliothèque, en sachant que, bien sûr, aucun service par définition n'est banal.

Le deuxième point c'est que le travail avec les associations a été très important dès le début, qu'il ne s'est pas arrêté à l'ouverture, qu'il continue – je vois ici plusieurs représentants d'associations – et que le travail avec une autre institution importante, la bibliothèque départementale de prêt de l'Hérault, continue aussi. Des activités importantes sont déjà en place, notamment l'utilisation du prêt inter-bibliothèques par l'intermédiaire de cette BDP, pour envoyer dans le département des livres en braille. Un projet encore est à l'étude : après avoir fait envoyer les documents, on prévoit de faire venir les publics du département par un système de navette.

Ce partenariat est vraiment fondamental et il est très important de continuer d'agir ensemble.

Une intégration globale, cent mètres carrés, quatre cabines, ce sont les choix politiques ; mais maintenant, bien sûr, il y a eu une multitude d'autres choix techniques que mon adjointe, Marie-France Aron, qui suit au niveau de la bibliothèque ce dossier que M^{me} Bouchard avait précédemment suivi, va nous présenter.

Pour terminer je voudrais simplement vous dire que vous pourrez prendre connaissance de cet Espace par des éléments techniques qui vous seront exposés après cette très brève introduction avant d'avoir, cette après-midi, la possibilité d'une visite par groupes qui vous permettra aussi de voir la bibliothèque en montant jusqu'au deuxième. Dans cette salle vous sera proposée une séance d'audiovision : vous allez voir une « première » ! Cela vient de sortir il y a quelques jours : sur le même DVD nous avons à la fois le son original et l'analyse du film, la mention des indications principales de mise en scène qui permet à des malvoyants de comprendre pleinement le film. Jusqu'à présent une personne aveugle devait utiliser un casque infrarouge pour entendre ce doublage. Nous projetterons ce film, non pas pour que vous le voyiez forcément dans son intégralité – je crois qu'il s'agit d'un film de Rohmer –, mais que vous puissiez faire cette découverte.

Voilà donc le programme. Je laisse mon adjointe entrer plus avant dans les détails techniques qui sont aussi très importants et pas toujours très simples. Je remercie les sociétés, dont j'aperçois d'ailleurs un des représentants... qui ont travaillé sur ce projet parce que c'est un domaine très intéressant, mais encore très délicat.

L'apport des NTIC*

- Les aides techniques: les choix de la bibliothèque de Montpellier et les problèmes de configuration rencontrés
Marie-France Aron
- L'accès au document numérisé
L'édition numérique : aspects techniques
Cécile Jallet-Bourg
Gallica: la bibliothèque électronique de la BnF: quel accès pour les personnes handicapées visuelles?
Jean-Didier Wagneur
Un serveur de textes numérisés au service de l'édition adaptée: le serveur HÉLÈNE
Catherine Desbuquois
- Présentation et visite de l'Espace Homère
Gilles Gudin de Vallerin

(* Nouvelles technologies de l'information et de la communication)

Les aides techniques : les choix de la bibliothèque de Montpellier et les problèmes de configuration rencontrés

Marie-France Aron

Je suis notamment en charge, à la BMVR de Montpellier, de l'accueil des publics déficients visuels et je dois vous parler des aides techniques et de la configuration des postes adaptés en bibliothèque en prenant l'exemple de la bibliothèque municipale de Montpellier ; autrement dit de ce que l'on a choisi à la bibliothèque, de la manière dont on l'a choisi et dont s'est faite l'installation ou plutôt de la manière dont elle se fait car, comme vous allez le voir, ce n'est pas fini.

Il est vrai qu'à partir du moment où a été décidée l'intégration d'un service destiné aux personnes déficientes visuelles, le plus grand soin a été apporté à sa conception, mais aussi à la concertation avec les futurs usagers. L'objectif, pour le rappeler, était de donner l'accès le plus large possible aux documents de toute nature quel que soit le degré de handicap visuel, d'où un travail sur l'accès matériel – les circulations, les questions touchant au mobilier –, un travail sur les collections constituées, un travail sur le choix des aides techniques à la lecture et aussi un travail sur l'accueil spécifique qu'il fallait réserver aux personnes déficientes visuelles avec l'effort de formation qui l'a accompagné.

Pour cet objectif les moyens ont été les suivants: il y a d'abord eu toute une période préparatoire d'étude et d'observation, pendant laquelle notamment la conservateur-directrice adjointe, Gladys Bouchard, a suivi un stage IFB à Bordeaux d'une semaine qui lui a permis de visiter l'Espace Diderot à Bordeaux. À la suite de quoi a eu lieu une collecte d'informations relatives aux fournisseurs de matériels spécialisés, une demande de devis. Il y a eu plusieurs visites de chantier au cours de l'année 1999: certaines de ces visites étaient réservées aux associations de handicapés et en particulier de déficients visuels, ce qui leur a permis d'exprimer leurs attentes dont il a été tenu compte ensuite pour la constitution de cet Espace Homère.

Nous avons ensuite rédigé un cahier des charges, le plus précis possible, tenant compte des suggestions exprimées, sans oublier l'organisation d'une session de formation à l'accueil de ce public pour les personnes qui, de façon transversale, à l'intérieur de la bibliothèque, accueilleraient les publics malvoyants. L'équipe de l'Espace Homère, très réduite, est composée de deux permanents; aussi n'était-il pas question de limiter l'accueil à ces deux personnes, mais de le faire prendre en compte par l'ensemble de la bibliothèque.

Les choix de la bibliothèque de Montpellier

Quels ont été les choix de la bibliothèque de Montpellier ?

En ce qui concerne l'accès matériel et les circulations

Je vais entrer un peu dans les détails techniques en citant des marques, des choix de matériels car cela peut être utile pour les bibliothèques qui ont l'intention d'aménager un tel espace: je m'adresse surtout aux bibliothécaires,

Marie-France Aron est adjointe au directeur de la bibliothèque municipale de Montpellier.

mais pour les personnes qui font partie d'associations de handicapés visuels je pense que cela évoquera des matériels déjà connus.

Pour l'accès matériel il était important de permettre le maximum d'autonomie à la personne déficiente visuelle qui arrivait à la bibliothèque. Pour cela nous avons retenu un système de guidage dit EO de la société EDPS qui consiste en un ensemble de boîtiers avec des balises sonores, des messages, qui permettent, lorsque la personne non-voyante est équipée d'un boîtier spécial, de capter ces messages qui la guident, qui lui indiquent par exemple que la banque d'accueil se trouve à droite en arrivant et qu'ensuite les ascenseurs sont à gauche, etc. Vous en aurez un exemple tout à l'heure lorsqu'on vous fera visiter l'espace Homère et que l'on vous fera faire le circuit de la personne non-voyante qui arrive à la bibliothèque.

On n'a pas oublié les bandes rugueuses au sol, très utiles pour guider les personnes qui sont équipées d'une canne blanche et qui permettent d'arriver au moins aux premiers espaces au rez-de-chaussée de la bibliothèque. Les ascenseurs ont été équipés dès l'origine de touches en braille pour indiquer les étages. De toute façon, ont été prévus pour l'ensemble du public des messages sonores qui lui permettent de se reconnaître, de savoir à quel étage il est et surtout ce qu'il va trouver en sortant de l'ascenseur. Ces messages sonores destinés à tout le monde sont complétés par les messages qui sont captés par les boîtiers spéciaux et qui donnent des indications plus complètes, par exemple qu'il faut tourner à droite ou à gauche en sortant de l'ascenseur et ce que la personnes non-voyante va trouver.

Nous avons prévu également, pour faciliter la circulation de la personne déficiente visuelle, une banque unique à l'accueil parce qu'à la bibliothèque de Montpellier le prêt, le retour, les inscriptions sont centralisés au rez-de-chaussée dans un très grand hall d'accueil et que nous voulions éviter que les personnes handicapées ne se perdent dans ce hall ; nous leur avons donc réservé une banque unique où ils font toutes les opérations et à laquelle ils accèdent justement au moyen de cette bande rugueuse.

Parallèlement à cela nous nous sommes efforcés de faire en sorte que l'accès soit possible à tous les espaces et qu'il n'y ait pas d'effet ghetto pour les personnes non-voyantes, mais que le lecteur déficient visuel individuel puisse vraiment se trouver chez lui à la bibliothèque avec un petit peu d'expérience, qu'il puisse aussi bien aller en section Musique qu'en section Recherche ou au Forum de l'actualité, et c'est justement pour cela que nous avons prévu cet accueil transversal par une équipe constituée de personnes de différents services capables de relayer les permanents de l'Espace Homère et d'accueillir au mieux les personnes sur les différents plateaux de la bibliothèque.

Nous avons envisagé beaucoup de choses après nous être renseignés sur ce qui se faisait ailleurs. À titre un peu anecdotique nous avons aussi envisagé de mettre des bacs de fleurs odoriférantes et puis nous y avons renoncé pour différentes raisons.

Pour les collections, bien entendu l'objectif était d'utiliser au maximum les nouvelles technologies de façon à élargir la typologie des documents aux-

quels l'accès était donné: il y a des imprimés, des phonogrammes, mais aussi des supports numériques, sans oublier l'information en ligne.

Pour les imprimés nous avons des documents en noir, en gros caractères, en braille, aussi bien des périodiques que des monographies, des livres tactiles et des textes enregistrés (les disques de musique se trouvent à la Bibliothèque musicale).

En ce qui concerne les supports numériques – je pense à l'édition électronique ou aux textes numérisés –, pour la consultation sur place c'est à l'étude: nous rencontrons un certain nombre de difficultés, nous ne sommes sûrement pas les seuls, ce sera évoqué tout à l'heure. Les difficultés de lecture sont dues au format de ces documents numériques ou quelquefois aux sources d'approvisionnement: à titre anecdotique encore, je cite l'exemple de 00h00.com qui peut fournir des documents numériques, mais pour y accéder il faut malheureusement donner son mél comme mot de passe, ce qui n'est pas très commode.

Quant à Cytale, le site qui fournit les livres électroniques, c'est un système propriétaire, nous avons donc d'autres inconvénients. Il faut bien se dire aussi que nous ne sommes qu'au début de tout cela et qu'il est bien normal d'essayer les plâtres et de rencontrer pas mal de difficultés de fonctionnement. Avec le développement de ces services et l'attention que chacun porte aux difficultés rencontrées, nous devrions quand même arriver à résoudre la plupart des problèmes.

À propos de supports numériques, en ce qui concerne les cédéroms nous avons été obligé d'y renoncer: l'accès est impossible pour les cédéroms en réseau pour une raison que je vous expliquerai plus en détails tout à l'heure. Éventuellement il serait possible, dans certains cas, d'avoir des cédéroms en mono-poste: il y a une demande, en particulier pour des encyclopédies, mais c'est un autre fonctionnement, ce n'est pas le même service rendu; c'est à l'étude.

En ce qui concerne l'annuaire Internet, j'y reviendrai aussi tout à l'heure parce que les autres publics de la bibliothèque y ont accès par le biais d'un écran unique, une fédération de différents services, et pour cette même raison il n'a pas été possible de le mettre dans les cabines de l'Espace Homère et nous avons donc eu recours au très classique « Favoris ». De toute façon le problème ne réside pas dans les « Favoris »: on y accède très facilement, cela concerne plutôt, comme on le verra je crois en fin de journée, la lecture de ces sites Internet, même si quelques progrès ont été faits.

Nous avons aussi en chantier un programme de numérisation à la demande. Puisque nous le faisons dans certains services pour des documents patrimoniaux, pourquoi ne pas effectivement numériser certains passages à la demande des lecteurs? Mais nous ne le faisons pas encore.

Pour les aides techniques – les aides à la lecture assistée par ordinateur ou non –, comment s'est fait le choix?

En ce qui concerne le choix du matériel spécifique pour les lecteurs mal et non voyants, les nombreux échanges avec des représentants d'associations ont

permis de fixer les idées car en bibliothèque on n'est pas forcément spécialistes de ces questions et le contact avec des associations, connaissant bien les matériels et pouvant donner des conseils, a été très utile. C'est ainsi qu'on nous a présenté les différents types d'agrandisseurs avec leurs avantages et leurs inconvénients, ce qu'on pouvait leur demander, ce qu'ils ne faisaient pas, que l'on a abordé des questions relatives à la taille et à la résolution des écrans, l'importance du taux de rafraîchissement par exemple. Nous avons vu qu'il existait différents logiciels de grossissement de caractères, nous avons appris qu'il existait des logiciels de synthèse vocale qui savaient gérer Internet Explorer – il se trouve que le catalogue de la bibliothèque est géré par Internet Explorer. Nous avons pu avoir des recommandations à propos du choix des casques, ou des enceintes ou des deux, sur le choix d'un scanner... On nous a également expliqué ce qu'était une machine à lire et on nous en a présenté différents modèles, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

En revanche nous avons écarté les claviers en gros caractères que nous avons trouvés chers pour un intérêt limité. Quand je dis « nous », je ne parle pas de la bibliothèque, mais de la bibliothèque en coopération avec les personnes représentant les différentes associations. Nous avons renoncé aussi à acheter des blocs-notes pour la bonne raison qu'il en existe au moins deux modèles avec des différences de manipulation assez sensibles, que les personnes non-voyantes ont tantôt un modèle, tantôt un autre, que nous ne pouvions pas acheter les deux et que, finalement, il n'y a pas grand monde qui aurait été satisfait du modèle choisi par la bibliothèque. Au contraire, la plage braille éphémère a davantage fait l'unanimité.

Nous avons abordé avec les techniciens des associations les problèmes de lecture des pages Web avec la présence des *Frames*, ainsi que le choix de l'imprimante braille. Tant qu'on a pas entendu fonctionner une imprimante braille on ne se rend pas compte du bruit que ça fait. Vous avez des imprimantes simple face, double face... Il fallait donc faire un choix et surtout ne pas oublier la cloche pour le bruit – et encore, avec la cloche et porte fermée on évite de faire fonctionner l'imprimante quand il y a du public. On imprime avant que le public soit là, ce n'est pas grave, c'est une simple question d'organisation.

En fin de compte on a pu ainsi établir une liste des matériels souhaités en vue de l'appel d'offres et – c'est une recommandation pour les bibliothécaires – on a bien mis l'accent sur les interfaces, sur les problèmes d'incompatibilité et sur la question de la formation et de *hotline* avec, je dois dire, un résultat moyen pour ce qui est des interfaces et de la compatibilité des différentes ressources disponibles sur les ordinateurs.

Le choix final

• Les cabines

Sur les quatre cabines il y en a deux qui sont plus spécialement réservées aux non-voyants et deux aux malvoyants. *Les cabines 1 et 2* sont pour les non-voyants : vous y trouvez naturellement un PC sous Windows NT avec un écran 17 pouces, accès à Internet dans chacune des quatre cabines, un scanner. La première cabine seulement dispose de la fameuse imprimante braille avec

le logiciel Braillestar pour la transcription du noir et blanc en braille. On trouve une plage tactile braille ALVA de 40 caractères – celle de 40 caractères suffisait – et en ce qui concerne les logiciels, on trouve les logiciels bibliothéconomiques – chez nous BestSeller Portfolio donc pour permettre d'avoir accès au catalogue de la bibliothèque, un logiciel de synthèse vocale que les associations présentes ici connaissent sûrement: Jaws, version 3.5, amélioré par Say it pro pour la synthèse vocale, et un logiciel de reconnaissance de caractères qui est Open Book, version 4.02.

La cabine 2 est équipée également pour les personnes non-voyantes avec la plage braille éphémère, sans l'imprimante mais avec en plus une machine à lire qui est une machine à lire Galiléo. Les logiciels sont les mêmes, sauf Open Book puisqu'on n'a pas besoin de logiciel de reconnaissance de caractères: il n'y pas de scanner: c'est la machine à lire qui a tout intégré.

Les cabines 3 et 4 sont destinées plus spécialement aux personnes malvoyantes. Elles disposent d'un PC sous Windows NT. À l'origine nous avons installé des écrans 17 pouces que nous avons remplacés par des écrans 21 pouces qui sont beaucoup plus confortables pour les usagers. Avec l'accès à Internet, un scanner dans les deux cabines, un scanner HP 5200 C et les logiciels BestSeller Portfolio pour la bibliothéconomie, Jaws, Say it pro pour la synthèse vocale, Open Book pour la reconnaissance de caractères et en plus un logiciel de grossissement de caractères, ZoomText, qui permet aux personnes malvoyantes de mieux lire soit le catalogue, soit la page Internet, soit le document numérisé qu'elles ont à l'écran.

• **Autres matériels et logiciels spécifiques**

En dehors de l'équipement de ces cabines nous avons des matériels spécifiques qui sont répartis un peu partout dans la bibliothèque. Déjà dans l'Espace Homère proprement dit, il est possible d'écouter sur place, au casque, des cassettes de la bibliothèque sonore parce que les livres en gros caractères et les documents sonores ne sont pas réservés aux personnes malvoyantes, mais peuvent être empruntés par tout le monde et se trouvent à proximité immédiate de l'Espace Homère pour des raisons de commodité, mais aussi pour assurer la fameuse transition entre les autres publics et le public malvoyant.

À la banque d'information de l'Espace Homère nous disposons d'un guide multimédia qui a été réalisé par la société EDPS, fonctionnant sous Windows 95, qui présente un plan de la bibliothèque en braille qui peut être lu également par synthèse vocale. La présentation des différents espaces de la bibliothèque reprend pratiquement celle que l'on trouve sur les documents qui sont distribués lorsque l'on s'inscrit et que l'on vient se renseigner à la bibliothèque.

Un exemplaire de ce guide multimédia a été remis à l'Union des aveugles de l'Hérault, mais nous disposons encore d'un autre exemplaire qui peut être prêté sur demande aux associations intéressées.

En dehors de l'Espace Homère, mais sur chaque plateau – c'est-à-dire au Forum de l'actualité au rez-de-chaussée, à la bibliothèque Musique et

Danse au 1^{er} étage, et sur les plateaux Histoire et Société, Littérature et Arts et Patrimoine, ainsi qu'à la médiathèque Fellini qui est à 200 ou 300 mètres de la bibliothèque Antigone et qui est l'autre tête de la bibliothèque centrale –, il y a un téléagrandisseur ; c'est un écran : c'est très simple et très commode d'utilisation, il suffit d'avoir une prise électrique, ce n'est pas informatique, et en posant un document sur le plateau on peut lire le texte à l'écran en caractères agrandis. En général c'est très utilisé. Ils sont tous en noir et blanc sauf celui qui se trouve au 2^e étage qui est en couleurs, sur le plateau Littérature et Arts où nous avons pensé qu'il serait bien d'avoir la couleur.

Par ailleurs, sur chaque plateau, pour les OPAC – l'accès au catalogue de la bibliothèque –, il y a un poste équipé du logiciel ZoomText – en dehors des cabines de l'Espace Homère ; une personne qui a des difficultés de lecture peut actionner le ZoomText et mieux lire le catalogue.

Et enfin à la médiathèque Fellini on trouve le fameux système d'audiovision dont parlait Monsieur Gudin de Vallerin tout à l'heure qui permet au public non-voyant de visionner un film et dont vous aurez une démonstration tout à l'heure.

À la médiathèque Fellini, il y a pour cela un émetteur infrarouge, 20 récepteurs infrarouge (ce sont des casques), 2 blocs chargeurs pour batterie, le tout de marque Sennheiser et avec un pré-ampli de chez NESS.

L'avantage c'est que le public peut être mixte : des personnes voyantes accompagnées de personnes non-voyantes disposant de ces casques peuvent voir ensemble le même film en même temps.

L'autre système est tout nouveau et le vous verrez aussi : le film est sur un DVD et il n'y a plus besoin de casque. Vous pourrez voir comment cela se présente pour une personne non-voyante.

À propos du matériel nous nous sommes posé la question au début : faut-il demander des pupitres pour disposer les livres, des lunettes spéciales, des lampes individuelles. Finalement nous n'avons rien retenu de tout cela et nous n'avons pas de demande particulière.

Les problèmes de configuration

Il a fallu ensuite installer tout cela et le faire fonctionner. C'est là que les difficultés ont commencé. Tout au moins en ce qui concerne l'informatique car pour le reste il n'y a aucun problème.

Quelle est la configuration d'origine des postes informatiques à l'Espace Homère?

4 PC avec unités centrales pentium 3, 600 MHz, 128 Mo de mémoire, disque dur de 10 Go, écran de 17 ou 21 pouces, sous Windows NT – on se demande d'ailleurs s'il ne faut pas accuser Windows NT de tous les maux... –, il y a aussi un logiciel de prise à distance (SMS) puisque tous les postes sont en réseau et gérés par le service informatique de la ville et un antivirus bien entendu. Nous avons le catalogue BestSeller, plus les logiciels spécifiques que nous avons achetés chez Ceciaa, qui sont donc comme je l'ai dit tout

à l'heure: Jaws, Open Book, ZoomText, Say it pro, et le tout devait être intégré dans la Fédération de EI-Audiovisuel puisque nous avons travaillé avec BestSeller, mais aussi EI-Audiovisuel pour la Fédération, c'est-à-dire une interface qui devait aussi accueillir par la suite l'accès aux cédéroms en réseau, un annuaire de sites Internet et aussi la GED, à savoir les dossiers de presse numérisés, par exemple, ou les documents qui auraient été numérisés par la bibliothèque.

Dès le début le fonctionnement s'est révélé aléatoire, décevant, en particulier s'agissant d'Open Book, le logiciel d'OCR, avec apparition fréquente de messages de type « Docteur Watson » – peut-être connaissez-vous cela –: « une erreur d'application s'est produite », et donc, dans ces cas-là, pas de lecture en synthèse vocale. Pendant pratiquement un an nous avons essayé de résoudre ces problèmes. Dans un premier temps nous avons supposé qu'il y avait conflit avec les logiciels d'EI-Audiovisuel. Après une réunion entre EI-Audiovisuel, la Direction de l'informatique et la bibliothèque, EI-Audiovisuel nous a conseillé de supprimer la sécurisation puisque c'est une interface qui donne accès à différents modules – et puis ce système empêche aussi le lecteur de se retrouver sur le bureau et de faire n'importe quoi sur l'ordinateur. Nous avons donc supprimé cette sécurisation et l'interface de EI. En conséquence nous avons renoncé à donner accès aux cédéroms en réseau, à la GED et l'annuaire Internet s'est donc trouvé remplacé par les « Favoris » traditionnels. Comme les problèmes continuaient, EI-Audiovisuel nous a suggéré d'éliminer les fichiers pouvant subsister malgré la désinstallation de la Fédération: nous avons donc formaté les disques durs et tout réinstallé. Pas d'amélioration.

Le 26 septembre 2001 – c'est tout récent –, un technicien de Céciaa est venu à la bibliothèque pour procéder à une réinstallation complète. Auparavant tous les disques durs ont été formatés. Une version standard de Windows a été installée: on a gardé SMS malgré les soupçons d'EI-Audiovisuel et l'antivirus a été réinstallé. Tout fonctionnait tant que l'on était en mode administrateur domaine, donc avec des droits d'accès étendus. Comme il n'est pas question de rester en mode administrateur domaine, au moment où a été rétabli le mode utilisateur, les dysfonctionnements ont été rétablis eux aussi. Les messages « Watson » ont recommencé. On arrivait à lire la première page scannée, mais pas la deuxième ni la suivante. Nous avons donc continué nos réunions techniques au chevet de nos quatre malheureux postes et puis, finalement, le technicien de Céciaa a réussi à nous faire un bricolage technique – je passe sur les détails – de façon à pouvoir rester en mode utilisateur, mais du coup les logiciels fonctionnent en mode manuel; c'est-à-dire que, au lieu que Jaws se lance automatiquement au démarrage, il faut le lancer manuellement, mais cela n'est pas dramatique du tout. Cela fonctionne de façon encore un peu aléatoire parce que, de temps en temps, ce bon Docteur Watson se réveille et nous oblige en désactivant le logiciel de synthèse vocale à sortir de là: on le réactive et tout va bien jusqu'à la prochaine interruption. Nous en sommes là du feuilleton. Peut-être que l'année prochaine tout sera résolu avec l'aide de la Direction informatique.

Élisabeth Bailly : Merci beaucoup. Je vous propose, si vous avez des questions sur les choix qui ont été faits par la bibliothèque de Montpellier, de prendre un petit moment pour y répondre.

Public : Avez-vous fait le choix d'une machine à lire pour les personnes peu habituées aux nouvelles technologies ?

Marie-France Aron : Oui, pour les personnes qui sont un peu allergiques à l'ordinateur parce que c'est un fonctionnement très simple. Nous avons un exemplaire de cette machine à lire, modèle Galiléo.

Public : J'en profite pour vous poser une question sur le mode de fonctionnement de l'Espace Homère : faut-il réserver les cabines ?

Marie-France Aron : Oui. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Public : Faites-vous de l'accueil de groupes ?

Marie-France Aron : C'est prévu, en collaboration en particulier avec l'Union des aveugles de Montpellier. L'accueil de groupes consisterait à présenter l'existant, à donner un mode d'emploi, à expliquer ce qu'ils peuvent attendre et ensuite à engager les non-voyants à venir individuellement. Car nous nous sommes rendus compte – et nous en avons parlé avec les personnes de l'Union des aveugles – que même s'il y a des non-voyants formidables et qui se déplacent avec leur boîtier, qui sont complètement autonomes, beaucoup de gens restent encore chez eux et n'osent pas. Donc peut-être que, si on les amène une fois à la bibliothèque, soit dans le cadre d'un accueil

d'association, soit avec l'aide de la BDP qui pourrait amener les personnes du département de l'Hérault, si on leur explique ce qu'ils vont trouver et comment ça marche, il est possible qu'ensuite ils reviennent tout seuls.

Public : Une question sur le site Internet. Avez-vous travaillé sur le site Internet pour qu'il réponde aux fameuses normes de BrailleNet d'accessibilité aux déficients visuels ?

Marie-France Aron : Non, nous ne travaillons pas sur les sites Internet. Nous essayons de choisir des sites accessibles.

Public : Le vôtre est-il accessible aux déficients visuels ?

Marie-France Aron : Bonne question. On va aller voir ça.

Public : J'ai une question anecdotique et complètement béotienne. Que vient faire le Docteur Watson dans tout cela ?

Marie-France Aron : Le Docteur Watson est un personnage dont on se passerait bien et qui intervient de temps en temps pour dire qu'il y a un problème. Il ne dit pas quoi exactement, je ne suis pas informaticienne, et donc en ce moment la seule solution que nous avons c'est de cliquer sur OK et de repartir. Il signale qu'il y a quelque chose qui ne va pas, mais ce n'est pas complètement bloquant.

Gilles Gudin de Vallerin : À propos du site de la bibliothèque qui, en fait, est le site de la ville dont une partie est consacrée à la bibliothèque – le catalogue est bien sûr accessible sur le Net –, la réflexion est en cours parce qu'elle va être menée à l'échelle

globale de la ville. À l'heure actuelle c'est donc encore un chantier, mais c'est effectivement quelque chose de très important puisque la ville a non seulement développé un site Internet, j'allais dire international – cela existe depuis très longtemps à Montpellier –, mais est en train de développer ce que la ville appelle « Mairie en ligne », c'est-à-dire la fourniture de services en ligne pour l'ensemble des Montpelliérains.

Public: J'ai deux questions. La première concerne le nombre de personnes qui travaillent à l'Espace Homère et s'agit-il d'un personnel dédié?

L'autre question concerne les boîtiers : les citoyens doivent-ils les acheter ou les avez-vous mis à leur disposition?

Marie-France Aron: Les boîtiers sont des boîtiers que les personnes non-voyantes ont parfois déjà lorsqu'elles circulent en ville et qui les aident à traverser à un carrefour quand les carrefours sont équipés. C'est donc le même boîtier qui leur permet de s'orienter dans la bibliothèque. Et nous avons à la Banque d'accueil et à l'Espace Homère des boîtiers en surnombre pour les prêter à ceux qui n'en ont pas. En réponse à la première question, il y a deux personnes à temps plein à l'Espace Homère : personnel dédié, oui, qui essaye aussi de ne pas rester isolé, mais de participer aux différentes tâches de la bibliothèque. C'est pour cela qu'on essaye de pratiquer une certaine polyvalence pour que d'autres personnes formées puissent aider l'équipe réduite de l'Espace Homère et, à charge de revanche, les personnes de l'Espace Homère donnent de temps en temps un coup de main, par exemple pour le prêt-retour centralisé, les inscriptions des lecteurs ou l'accueil.

Élisabeth Bailly: Auriez-vous la gentillesse de vous présenter lorsque vous posez une question?

Madame Lombard, Marseille: Je voulais juste savoir si parmi le personnel de la bibliothèque de Montpellier, notamment à l'Espace Homère, il y avait des déficients visuels.

Marie-France Aron: Non.

Gilles Gudin de Vallerin: Nous n'avons pas de personnel déficient visuel, mais nous avons failli en avoir un. Cela a été envisagé au moment des recrutements, mais cela n'a pas pu se faire. Et en tout cas ce n'est pas exclu pour l'avenir car je pense qu'il serait très intéressant d'avoir une personne déficiente visuelle.

Marie-France Aron: J'ai oublié de vous dire que ces deux personnes avaient été formées au braille.

Marie-Cécile Robin, responsable de la section Déficiants Visuels de la Bpi: Je voulais vous poser des questions sur les personnes malvoyantes et amblyopes. Est-ce que la signalétique qui est toute récente a été pensée pour leur permettre de se diriger seules dans la maison? Je voulais aussi poser une question sur l'accès au catalogue. Comment repère-t-on dans le catalogue les livres en gros caractères? Par collection, par éditeurs spécialisés?

Je souhaitais également vous demander la proportion de lecteurs aveugles et malvoyants parce que, démographiquement, il y a, je crois, trois ou quatre fois plus de malvoyants dans la population européenne en général que de personnes complètement non-voyantes. Or, nous, à la Bpi, nous avons une proportion forte de

personnes non-voyantes ; nous avons des personnes malvoyantes en proportion moindre, c'est-à-dire que la proportion est inversée par rapport à la démographie. Je pense qu'il y a plusieurs explications. Je voulais savoir si nous pouvons améliorer la pertinence de nos offres.

Marie-France Aron : C'est peut-être dû au fait qu'il y a tous les degrés de malvoyance et que certains restent tout de même autonomes et ne demandent pas de rendez-vous en cabine.

Marie-Cécile Robin : Oui, c'est vrai. Nous avons aussi des téléagrandisseurs dans nos espaces ordinaires, mais ils sont beaucoup plus utilisés par des personnes légèrement malvoyantes ou qui ont des difficultés de lecture que par des très malvoyants.

Marie-France Aron : Je ne peux pas vous dire quelle est la proportion exacte entre les aveugles et les amblyopes ou les très malvoyants, d'autant plus que nous n'avons encore qu'une année de fonctionnement, et encore, pas de fonctionnement satisfaisant.

Élisabeth Bailly : Monsieur Gudin, peut-être pouvez-vous nous donner des éléments sur la signalétique ?

Gilles Gudin de Vallerin : Vous avez vu qu'au sol nous avons prévu des bandes pour que les personnes puissent se diriger ; dans les ascenseurs il y a des boutons en braille et des annonces sonores. Au niveau de la signalétique cela avait été demandé même sur les collections, mais ce n'est pas un domaine où nous avons été des plus performants pour être honnête, en sachant quand même,

et c'est là la difficulté dans des gros projets réalisés en cinq ans – car la programmation et l'ouverture de cet équipement se sont faites en cinq ans –, que la signalétique se fait au tout dernier moment et que la Commission de sécurité – et c'était un bien parce que cela nous a forcés à aller plus vite encore – nous a imposé d'ouvrir AVEC la signalétique, c'est-à-dire que l'on ne pouvait pas n'en faire qu'une partie. Cela veut dire que la signalétique a été faite très vite et ce point-là aurait certainement pu être mieux traité.

Marie-France Aron : Pour les livres en gros caractères, l'accès peut se faire par collection ou par éditeur. Mais il faut connaître l'éditeur. Pour une recherche professionnelle on peut le faire par catégorie documentaire, mais pas au catalogue public.

Nicole Saint-Denis, bibliothèque municipale de Bordeaux : D'abord, avant de poser ma question je voulais remercier Thierry Grognet qui nous a permis de bénéficier des aides de l'État pour renouveler tout l'équipement de l'Espace Diderot. Nous avons donc un équipement qui est – je pense et je l'espère – d'un point de vue technologique très au point. Par ailleurs, ma question est : cette opération tout à fait merveilleuse et très alléchante dont vous nous parlez – j'ai hâte de faire la visite – qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion générale sur l'accueil des personnes handicapées dans le réseau des bibliothèques de la ville de Montpellier, s'inscrit-elle aussi – car c'est cela aujourd'hui qui me préoccupe –, dans le cadre d'une politique culturelle générale concernant l'accueil des personnes handicapées sur une ville ?

Gilles Gudin de Vallerin : Cela se situe effectivement dans le cadre d'une politique d'accueil générale des handicapés dans la ville. Il y a des publications, des actions régulières. J'ai rappelé l'importance que le maire y attachait. En revanche, que nous ayons abouti globalement à une réflexion, par exemple pour le réseau, non – j'essaie de vous faire des réponses nuancées – car nous n'avons pas eu le temps d'aboutir. Nous y avons réfléchi, mais ce qu'il faut voir c'est que pendant ces cinq ans nous construisions parallèlement deux équipements de 1000 et 2000 m². Nous réfléchissions, mais nous n'avons pas assez approfondi cette question. Mais qu'il y ait au niveau de la ville une volonté et une réflexion globale: oui. En n'ayant pas la prétention d'avoir tout réussi, il y a une volonté très forte politiquement et en tout cas – je l'ai dit dans ma courte intervention – il y a une volonté que ces services soient pensés globalement sur l'ensemble du bâtiment. Il ne faut pas faire des espaces spécifiques – il faut quand même un espace pour certains services au niveau technique –, mais il faut vraiment que ce soit l'ensemble de la bibliothèque qui soit concerné. C'est pour cela bien sûr qu'il y a deux emplois spécifiques (un poste d'assistant qui a été créé et un poste d'agent du patrimoine), mais il y a aussi une Commission handicap qui fonctionne au niveau de la bibliothèque centrale et avec certains membres du réseau et qui est aussi très active. Comme le disent les deux personnes qui sont dans ce service, et plus particulièrement M^{me} Laurent, ils sont bien sûr un peu spécialisés dans ce domaine – heureusement pour nous –, mais ils n'ont pas vocation à porter seuls ce secteur. Pour bien réussir il faut qu'il soit porté par

l'ensemble des personnels. Il est encore trop tôt pour dire que l'on a totalement réussi, mais en tout cas la volonté existe au niveau de l'établissement et elle se traduit déjà par la mobilisation de cette commission avant l'ouverture, depuis l'ouverture, et aussi par l'existence de cette journée – et j'en profite à nouveau pour remercier l'ensemble du personnel de s'être autant investi dans sa préparation.

Thierry Grognet : Juste une petite précision. Ça n'est pas quand l'État réaménage entièrement la Bpi et poursuit actuellement sa modernisation, et notamment avec le réaménagement complet des cabines pour les malvoyants, que la DLL ne veut pas se réjouir que l'Espace Diderot aussi bénéficie d'une modernisation, sachant que les pionniers dans ce domaine comme dans d'autres ont bien souvent eu raison avant les autres et je pense particulièrement à Bordeaux.

Thierry Buffy, Maison des savoirs de la ville d'Agde : Je prolonge l'intervention sur l'Espace Diderot de Bordeaux et m'adresse tout particulièrement à M. Grognet au sujet de l'aménagement culturel du territoire. Vous évoquez des exemples magnifiques, mais vous ne citez que des grandes villes : Montpellier, Marseille, Bordeaux. Nous sommes une ville moyenne qui fait des efforts considérables dans ce domaine et je voulais savoir s'il y avait, au niveau du ministère de la Culture notamment, une réflexion pour encourager l'accès des handicapés physiques et visuels dans les établissements qui se développent de plus en plus en France, en particulier par le biais de l'intercommunalité, pour nous aider dans ce secteur? Je ne connais pas les statistiques. Y a-t-il plus de mal-

voyants ou de non-voyants en zone rurale ou en zone urbaine? Quelle est la politique du ministère ou des départements dans ce domaine?

Public: Connaît-on le nombre de malvoyants et de non-voyants qui fréquentent la bibliothèque de Montpellier?

Thierry Grognet: D'une manière générale l'objectif du ministère n'est pas de doter les quelque 36 000 communes de France d'une bibliothèque municipale, ce qui n'aurait pas de sens; ce n'est pas non plus que l'intégralité des équipements de lecture publique disposent de services aussi développés que ceux que peuvent mettre en œuvre effectivement de grandes villes. Vous me reprochez, à juste titre, de n'avoir cité que des grandes villes; je les ai citées aussi parce que nous les connaissons tous et que ce sont des équipements particulièrement exemplaires. Cela dit loin de moi la pensée de dénigrer par là des équipements dont se sont dotées les villes moyennes: vous citez Agde, on pourrait citer aussi Chambéry...

Thierry Buffy: Je voulais dire que les budgets étaient complètement différents. De tels équipements reviennent très cher.

Thierry Grognet: Bien sûr. Ce sont des équipements qui effectivement sont relativement coûteux. Cela dit, lorsqu'une opération d'investissement est lancée dans une bibliothèque, qu'il s'agisse d'une construction nouvelle ou d'un réaménagement – et je rappelle à ce titre que l'État finance la création d'espaces spécifiques tels que les espaces pour les malvoyants et ce, en dehors même de toute opération de construction

à proprement parler – il y a donc toutes les aides qui peuvent être mobilisées dans le cadre de la deuxième part du concours particulier, jusqu'à hauteur de 40 % du coût subventionnable et, à ma connaissance, la totalité des équipements bénéficiant actuellement aux malvoyants sont éligibles dans le cadre de ces aides.

Pour autant que l'État puisse encore répondre à ces demandes, puisque comme vous le savez les communes ne cessent d'investir davantage dans le domaine de la lecture publique – pour l'année 2000 cela a représenté 1,5 milliard de francs –, il se trouve que dans certaines régions actuellement il y a quelques tensions qui font que les taux de subvention ont tendance à être abaissés ou que même certains projets ont pu être ajournés, mais sous cette réserve-là de la disponibilité effective des crédits, l'État prête son concours à ces opérations et je dirais même que ce type d'opération constitue une priorité pour les DRAC qui sont nos interlocuteurs quotidiens.

Thierry Buffy: Je terminerai par une réflexion un peu personnelle. Tout le monde connaît le fameux « Paris et le désert français », on a comme l'impression, dans le domaine culturel, qu'on assiste à des métropoles régionales et des déserts régionaux. Enfin, l'idée d'organisation de transport de personnes pour venir à Montpellier est une excellente idée.

Thierry Grognet: En fait, si vous le permettez, d'après les comptes rendus que nous font les DRAC de l'utilisation des crédits – c'est-à-dire qu'ils rendent compte fidèlement des opérations d'investissement réalisées –, je ne crois pas que l'on puisse faire une distinction, en tout cas dans le

domaine de la lecture publique, entre la capitale et les régions ou les grandes métropoles et les zones rurales. Puisqu'en fait quand je vous parlais d'1,5 milliard d'investissement pour l'année 2000, ce ne sont pas les BMVR qui représentent la majorité de ces crédits investis, c'est majoritairement dans les communes de moins de 10 000 habitants qu'actuellement sont créés des équipements de lecture publique. Donc vous avez raison, les nouvelles lois sur l'intercommunalité ont tendance elles-mêmes à favoriser – que ce soit d'ailleurs en agglomération urbaine ou en zone péri-urbaine ou semi-rurale –, le regroupement autour d'opérations lourdes en matière d'investissement, et tout le souci – en fait je n'étais pas suffisamment explicite juste auparavant – est de permettre que les personnes malvoyantes puissent accéder, parce qu'elles habitent non loin d'une grande agglomération, aux services tels que ceux qui sont rendus ici à Montpellier ou alors que grâce aux progrès enregistrés par les NTIC elles puissent trouver dans des bibliothèques publiques, qu'on va dire de taille beaucoup plus modeste, des équipements adaptés pour la lecture même des documents sous forme numérisée ; l'ambition étant notamment, dans nos discussions avec le ministère de l'Éducation nationale, que ce soient aussi les jeunes publics qui puissent recevoir, quel que soit leur lieu de résidence, tous les matériels nécessaires en fait à leurs études.

Élisabeth Bailly : M. Gudin souhaite ajouter quelques mots en guise de conclusion à ce qui vient d'être dit. Puis je vous propose une pause et nous reprendrons ensuite en essayant de garder en tête toutes les questions à poser...

Gilles Gudin de Vallerin : Pour répondre à votre question, je voulais vous dire qu'au niveau de la bibliothèque de Montpellier, qui est municipale à vocation régionale – vous savez que c'est un terme de financement, donc son statut est un statut municipal –, il n'y a aucune volonté de notre part de centralisme. Par exemple en ce qui concerne la bibliothèque d'Agde, dont vous êtes responsable, je n'ai pas eu le plaisir de revisiter cet équipement depuis que vous en êtes le nouveau directeur, mais je l'avais visité en chantier et j'ai eu la satisfaction d'assister à son inauguration, donc je connais son intérêt au-delà du secteur que vous décrivez. Je terminerai en donnant une information sur la région ; je sais que, par exemple, à Alès il y a un secteur concernant les malvoyants qui est à ses débuts, mais qui est en train de se monter et, personnellement, je pense que c'est un service de base des grandes, des moyennes et si possible des petites bibliothèques. Après c'est une question de budget et de priorité politique.

Élisabeth Bailly : Je passe la parole à Cécile Jallet-Bourg, qui est à la DLL et qui travaille sur les questions d'édition numérique pour qu'elle nous en présente les enjeux techniques et juridiques.

L'accès au document numérique

L'édition numérique : aspects techniques

Cécile Jallet-Bourg

On m'a effectivement proposé de vous parler des enjeux techniques et juridiques de l'édition numérique, et ce de manière assez générale.

Je commencerai donc par une petite introduction sur ce qu'est l'édition numérique et électronique en France. Pour être précis, quand je parle d'édition électronique, je parle de fourniture de documents électroniques à distance, même si j'aborderai parfois au passage les supports comme le livre électronique. Il s'agit donc dans cet exposé, des documents électroniques fournis ou offerts par les éditeurs.

L'édition électronique en France : un modèle encore très traditionnel

Ce que je voudrais d'abord dire, c'est qu'on a assisté au cours de cette année 2001, à une présence accrue des éditeurs français sur l'Internet. On dénombre un peu plus de 406 sites d'éditeurs sur l'Internet. Il sont de plus en plus nombreux, mais peu proposent une offre d'édition électronique. La plupart proposent des sites promotionnels : site vitrine, qui montrent leurs spécialités ; site catalogue qui présente à la fois leur activité, leurs spécialités ainsi que leur catalogue complet ; sites de vente qui sont des sites catalogues et proposent en plus une offre directe de vente de livres, souvent papier. Ces derniers sites concernent essentiellement des éditeurs spécialisés, par exemple en sciences et techniques ou des éditeurs juridiques, qui utilisent l'Internet comme mode de diffusion directe de leurs ouvrages, sachant que pour eux, il n'est pas évident d'avoir une bonne diffusion en librairie.

L'édition électronique peut elle-même se décliner en trois modèles :

- Celle produite par les éditeurs traditionnels, qui développent parallèlement à leur activité classique une offre d'édition électronique. Cette offre est parfois une offre directe : par exemple le site epocket de Vivendi Universal Publishing lancé en mars 2001 ; on trouvera aussi sur le site des éditions Balland une offre d'édition électronique ; enfin on assiste à de plus en plus d'expériences d'éditeurs qui proposent à titre promotionnel de l'édition électronique souvent d'accès gratuit : je pense à des éditeurs comme Mille et une nuits qui permet un téléchargement d'ouvrages libres de droit ; je pense à l'expérience de P.O.L. qui a lancé sous forme de feuilleton le nouveau livre de Martin Winckler que l'on pourra télécharger pendant cinquante trois semaines avant qu'il ne soit disponible en librairie ; c'est le cas aussi d'un éditeur comme Christian Bourgois qui propose des œuvres et des extraits d'œuvres en ligne. Pour ces éditeurs, il s'agit d'utiliser l'édition électronique pour son aspect promotionnel. Cette offre directe prend une forme encore plus spécifique chez les éditeurs spécialisés en sciences et techniques et surtout chez les éditeurs juridiques qui passent d'une logique d'offre de documents à celle d'une offre de fourniture de services de type réponses à une requête, donc en fonctionnant un peu en base de données. Mais la majorité des éditeurs traditionnels proposant une offre numérique le font pour quelques textes seulement et généralement commercialisés via des sites spécialisés du type DigiFnac (le site d'édition électronique de la FNAC), Mobipocket (les livres

Cécile Jallet-Bourg est chargée de mission au Bureau de l'édition et de la librairie à la Direction du livre et de la lecture.

électroniques que l'on peut lire sur les assistants personnels), ou via des sites de plate-forme dédiée comme le site de Cytale (société qui promeut le livre électronique français et qui propose aux éditeurs de diffuser les livres sur ce support).

- Ensuite, l'édition électronique est le fait de maisons d'éditions spécialisées en la matière, dont les initiateurs sont parfois issus de l'édition traditionnelle: Je pense là à Jean-pierre Arbon, qui a créé les éditions 00 h 00.com, désormais propriété du groupe Gemstar et qui était l'ancien PDG de Flammarion, je pense aussi à François Bourin qui était l'ancien PDG de Julliard et qui a monté les éditions Olympio.com qui ne font que de l'édition électronique. Il y a d'autres maisons d'édition comme Cylibris ou les éditions Sycomore... J'ai fait de ces maisons une catégorie particulière parce qu'elles ont un fonctionnement relativement classique en assumant notamment totalement la fonction éditoriale de tri, de choix et de travail avec l'auteur qui leur incombe.

- Et puis il y a une troisième forme d'acteurs: ceux qui produisent une édition électronique sous forme d'autoédition ou d'édition à compte d'auteur; je pense à écrire.com ou Alteredit qui font ce genre de travail.

On constate donc, dans le domaine de l'édition, une certaine frilosité des acteurs traditionnels, liée en particulier aux coûts de numérisation des fonds au regard de l'économie encore incertaine du secteur et aux questionnements sur la sécurité des transactions et des contenus.

Les enjeux techniques

La production et la diffusion de contenus numériques représentent donc pour les éditeurs un certain nombre d'enjeux techniques.

Ces enjeux sont les mêmes que ceux de tous les producteurs de documents sur l'Internet.

La conservation des documents numériques :

H t r o u v e r n e m e n t des formats et fragilité des supports

C'est là un enjeu très important pour les éditeurs, qui même s'ils n'ont pas de projet immédiat d'exploitation de leur fonds sous forme numérique souhaitent numériser au cas où un modèle économique fiable émergerait.

La conservation des documents numérisés génère de nouvelles contraintes par rapport à celle des documents papiers :

- Utilisation d'un outil pour lire les documents
- Assurer l'authenticité et la complétude du document au regard de la facilité de dupliquer et modifier l'original quand il est sous forme électronique.
- Stabiliser les formats des documents et choisir un support ayant une durée de vie suffisante.

Pour répondre à ces contraintes, les pouvoirs publics ont souhaité qu'une réflexion soit menée conjointement par les entreprises privées et les administrations sur les orientations à prendre pour assurer cette conservation, sachant que dans ce domaine, il sera de toute façon nécessaire de procéder à des migrations de formats et de supports.

Afin d'apporter un exemple concret, je développerai le cas des formats et des standards de lecture.

Quelle est la situation actuelle pour mes formats textes

En ce qui concerne les formats textes, le format le plus courant pour les textes structurés reste le format HTML (hyper text Mark-up Language), qui présente l'inconvénient d'être peu stable et ne permet pas une grande richesse de travail sur les textes, la structure du texte ainsi produite étant liée à sa forme et non au fonds. Les éditeurs convertissent cependant de plus en plus leurs fichiers en XML, format ouvert et plus riche puisqu'il structure le texte sur le fonds. C'est le format préconisé par les pouvoirs publics.

Pour les textes publiés, le standard le plus courant est le format PDF (Portable Document Format). C'est un format stable et transportable dans tous les environnements, mais qui présente l'inconvénient d'être un standard propriétaire puisque sa diffusion et sa promotion sont assurées par la société Adobe. Les pouvoirs publics préconisent plutôt l'utilisation de standards ouverts.

Le risque de la multiplication est d'aboutir à une guerre des formats, qui, dans un marché difficile est un frein de plus au développement de la diffusion de contenus numériques.

Aussi, pour s'en prémunir, les acteurs du secteur, fabricants, éditeurs ou développeurs, se sont réunis au sein d'un consortium, l'Open E-Book Forum, dont la mission est la suivante :

Faire émerger un format permettant la lecture sur tous les supports électroniques se ralliant à cette nouvelle norme, l'OEB (Open E-Book standard).

Au cours de l'année 2001, on a assisté au développement d'une plus grande convergence des formats utilisés, notamment par les éditeurs spécialisés : au début de l'année, à peu près chaque éditeur spécialisé utilisait un format ou avait développé un format dérivé de ceux que je vous ai présentés. Mais parallèlement, mon analyse est qu'il semble se passer une prise de pouvoir des standards et logiciels de lecture propriétaire type Microsoft reader, Mobypocket reader. Chaque éditeur spécialisé a plus ou moins son logiciel de lecture : Olympio a un standard de lecture particulier ; la société Cytale, qui pourtant développe sous Windows n'a pas Microsoft reader mais un logiciel de lecture propre... Et ces différents logiciels de lecture ne sont souvent pas interopérables.

Cet état de fait est relativement inquiétant puisque :

- D'une part, on se retrouve avec des systèmes fermés qui bloquent le développement du marché. Lorsqu'on est équipé d'un type d'appareil, on ne peut lire que les ouvrages disponibles pour celui-ci : pour schématiser si on a un PC on doit utiliser Microsoft reader ; si on a un assistant personnel, mobipocket reader ; si on a un livre électronique, le logiciel de lecture qu'il propose.

- D'autre part on se rend compte que si les producteurs de contenus font les efforts nécessaires à la convergence, le problème est reporté sur

les acteurs beaucoup plus difficiles à convaincre que sont les développeurs de logiciels et solutions techniques. Pour être clair, convaincre des éditeurs français qu'en se mettant ensemble ils vont arriver à quelque chose est relativement aisé, mais convaincre Microsoft qu'en se mettant avec d'autres il développera son marché l'est beaucoup moins. De ce fait, ce sont ces développeurs de logiciels et solutions techniques qui prennent le contrôle de la diffusion.

Le deuxième type d'enjeu : la sécurité des accès et des transactions

Diffuser via Internet c'est d'abord légitimer et authentifier un document. C'est ensuite s'assurer qu'est faite une utilisation de ces documents dans le respect du droit de la propriété intellectuelle.

Pour ce faire, un ensemble de solutions techniques sont proposées, qui doivent permettre d'atteindre ce double objectif.

Ces solutions sont, le marquage, visible ou invisible, qui inscrit dans le document des informations l'authentifiant et permet de tracer ces informations ; le cryptage et la signature électronique, qui permettent pour leur part de protéger la circulation des documents sur le réseau.

Le marquage consiste à apposer sur le document une marque, incluse dans l'image ou associée à elle, qui fournit des données de diverse nature (autorisation d'usage, origine du document, détenteur du droit d'exploitation...).

Le cryptage et la signature électronique (qui associe cryptage et certificat d'identification de l'individu qui émet la signature) consiste en l'application d'un algorithme cryptographique aux données qui permet par exemple le brouillage des documents s'ils sont piratés.

Des outils, plus ou moins associés aux marquages permettent également de gérer l'accès voire l'usage d'un document en imposant des conditions d'habilitation et des procédures d'acquisition des informations. Ce sont les systèmes de gestion des droits numériques (DRM = Digital Rights Management).

Parallèlement, des organismes et groupements internationaux essayent de promouvoir des standards d'identification des documents numériques :

- Le DOI (digital object identifier) : géré par l'International DOI Foundation, organisation à but non lucratif, à l'origine de laquelle on trouve notamment, l'association of American publishers, l'International publishers association, l'Institute for scientific Information, mais aussi des groupes d'édition comme Elsevier Science, Academic Press/Harcourt Brace ou McGraw-Hill, Educational and Professional Publishing group. Structuré sur un modèle type ISBN (il peut d'ailleurs englober l'ISBN existant d'un éditeur), il permet l'identification et la protection du document en assurant l'enregistrement des transactions et leur traçabilité.

- L'IDDN (Inter deposit digital number) : géré par Interdeposit, organisation non gouvernementale basée à Genève. L'organisation a conclu un accord avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) afin d'arbitrer en ligne les litiges de propriété intellectuelle.

Les enjeux juridiques et fiscaux

La gestion des droits numériques

L'édition électronique questionne d'abord le droit de la propriété intellectuelle :

Pour les éditeurs il a fallu intégrer l'exploitation des droits numériques aux contrats d'édition : il leur faut donc reprendre tous leurs contrats, retrouver tous les auteurs et ayants droits afin que l'exploitation des droits numériques soit prise en compte. Cela fait en effet peu de temps que ces droits sont systématiquement inscrits dans les contrats : par exemple, quatre ans chez Gallimard, deux ans chez Albin Michel.

Certains auteurs ont tenté l'expérience d'exploiter eux-mêmes leurs droits électroniques. On a vu l'expérience plus ou moins réussie de Stephen King avec ses nouvelles « Riding the bullet », puis « The Plant », ou encore l'expérience de Warren Adler, autre auteur à succès, qui a racheté tous ses droits, exploite lui-même en ligne ses ouvrages et claironne que les éditeurs n'ont plus de raison d'être.

Se pose en outre la question de savoir si, dans le cadre des contrats d'édition, il faut considérer ces droits comme des droits principaux ou secondaires, avec les implications financières que cela signifie : dans le cas des droits primaires la rémunération est celle traditionnellement retenue pour les auteurs, soit environ 10 % du prix du livre ; dans le cas des droits secondaires s'est un partage 50/50 de la marge éditeur qui s'applique. Jusqu'à présent les éditeurs français les considèrent largement comme des droits secondaires.

Les droits numériques sont enfin devenus des enjeux majeurs dans les discussions de cession de droits étrangers, les éditeurs et agents américains notamment ayant décidé de ne jamais les céder sur les œuvres achetées par les éditeurs européens, mais exigeant par ailleurs de les avoir lorsqu'ils achètent un livre.

Deuxième question relative au droit de la propriété intellectuelle : celle liée aux solutions techniques de protection de contenus actuellement développées. Elles permettent une meilleure protection des droits relatifs à la diffusion des œuvres. Elles pourraient cependant aller jusqu'à remettre en cause les droits réels des utilisateurs, et notamment, avec des restrictions d'usages très fortes le droit de copie réservée à l'usage privé du copiste.

Et puis l'édition électronique ne renvoyant plus désormais à un objet livre, elle permet de faire de parties d'ouvrages des objets à part entière. Se pose alors le problème des modalités juridiques de cession de parties d'ouvrages.

La définition du livre et ses implications fiscales

En France, la définition du livre est fiscale, date de 1971 et ne fait donc référence qu'à l'imprimé. Elle pose donc un problème quant à la qualification notamment fiscale de l'édition numérique en terme de TVA applicable. Actuellement, les travaux de l'Union européenne, qui prépare une directive sur la TVA des services fournis par voie électronique, assimilent la fourniture de documents numériques à de la prestation de service soumise au taux normal de TVA. Ceci risque de constituer une discrimination économique de ce mode

de diffusion par rapport à la diffusion papier bénéficiant d'un taux de TVA réduit de 5,5 %.

Le dernier enjeu juridique est celui de la distribution : on a vu que la vente électronique pour les livres papier posait déjà des problèmes juridiques liées aux différentes réglementations nationales sur le prix du livre et permettant notamment des pratiques de remises interdites en France.

Bien évidemment, ce problème est le même quand il s'agit de diffusion de produits électroniques et accru par la question de la définition du livre : car si l'édition électronique n'est pas un livre, alors la réglementation sur le prix du livre ne s'applique pas.

L'accès au document numérisé

Gallica: la bibliothèque électronique de la BnF: quel accès pour les personnes handicapées visuelles?

Jean-Didier Wagneur

Nous allons commencer par un historique de Gallica (<http://gallica.bnf.fr>), puis nous en viendrons aux procédures mises en œuvre pour rendre le site plus accessible aux handicapés visuels, travail que nous menons en étroite collaboration avec Annick Ghersin, en charge à la BnF du service aux publics handicapés.

La constitution de la bibliothèque numérique s'est déroulée en deux temps. Le premier s'étend de 1992 à 1999. Au cours de cette période, 100 000 volumes imprimés ont été numérisés en mode image, soit trente millions de pages. Parallèlement, un fonds de 300 000 images fixes a été constitué.

À l'origine, la diffusion de la bibliothèque numérique devait s'effectuer à travers un système client-serveur permettant aux bibliothèques de se connecter. Lorsque, dans les années 1993-1994, le Web s'impose de façon décisive, il devient évident que l'avenir de la bibliothèque numérique passe par Internet. Ce sera effectif en 1997 avec le lancement de Gallica. Par ailleurs, la bibliothèque numérique contenant des documents couverts par les droits, une convention-cadre avec le SNE et des conventions particulières avec chaque éditeur ont autorisé la consultation d'ouvrages sur les sites de la BnF.

Ainsi dispose-t-on de deux modes d'accès pour la bibliothèque numérique. L'un en Intranet (Renet), le second sur l'Internet : Gallica, dont la seule limitation est juridique. Dans le respect de la propriété intellectuelle, les ressources documentaires diffusées sur le Web relèvent strictement du domaine public ou, de façon très marginale encore, de conventions extraordinaires passées avec des ayants droits. Ce site est gratuit et ses ressources sont téléchargeables par l'utilisateur.

Le second programme repose sur des plans triennaux successifs. Chaque plan voit la mise en ligne de 20 000 volumes et de 80 000 images selon deux directions. L'une de complétude scientifique pour le noyau de la bibliothèque patrimoniale et encyclopédique des imprimés, l'autre de création de dossiers thématiques multimédia (*Voyages en France*, *Sociétés savantes*, etc.) et de numérisation de collections conservées par la BnF ou – et alors en collaboration – de fonds qu'elle partage avec d'autres institutions.

Le projet était de créer une bibliothèque patrimoniale et encyclopédique prenant en compte des documents rares ou difficiles d'accès. La politique documentaire s'appuie sur des *corpus* d'auteurs, des collections de périodiques, des séries éditoriales, des *corpus* thématiques et des outils encyclopédiques et linguistiques. Une répartition disciplinaire voit les pôles d'excellence de la Bibliothèque nationale de France, l'histoire et la littérature, y être fortement représentés. Les importantes ressources de la BnF en microformes, des collaborations avec des bibliothèques (notamment en histoire des sciences) ont permis pour les autres disciplines de constituer une base de collection solide, offrant un taux de recouvrement acceptable dans

Jean-Didier Wagneur est responsable de la coordination scientifique de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France.

le cadre du programme initial. Le seuil d'une représentation disciplinaire idéale pour une bibliothèque numérique gravite autour de 500 000 volumes.

Nous avons le devoir patrimonial de restituer l'image du document tel qu'il a été déposé et le choix du mode image (fac-similé électronique) s'est imposé. Cette option a été à l'origine de nombreuses questions autour de l'alternative que le mode texte présentait. Le mode texte est souvent perçu de façon « littéraire » et n'est pas sans conduire à l'utopie d'une bibliothèque devenue totalement transparente au lecteur. Reste que les documents numérisés par la Bibliothèque nationale de France, par la nature encyclopédique du projet, relevaient de nombreuses disciplines (de la littérature aux sciences, de la géographie à l'ethnologie par exemple). On voit qu'à terme, la saisie en mode texte aurait débouché sur la nécessité de produire des documents mixtes (texte et image) afin de préserver l'intégrité de tous les documents de nature graphique (illustrations, cartes, reproductions, graphes et expériences scientifiques) figurant dans les ouvrages numérisés. De plus, ce *corpus* est proposé dans des éditions qui, des incunables aux grandes séries du XIX^e siècle, offrent une large variété non seulement de typographie, mais aussi de structuration des contenus. Bien que francophone, car c'est aussi une bibliothèque patrimoniale, l'encyclopédisme oblige enfin à la présence dans le fonds de textes étrangers offerts dans leur version originale (latine, anglaise, allemande, etc.) et souvent dans des états de la langue différents.

L'option mode texte, outre les raisons évidentes de coût, aurait débouché sur la nécessité de faire saisir les œuvres de plusieurs centaines, voire milliers, d'auteurs. Pour être valide, cette opération aurait réclamé un accompagnement scientifique considérable dépassant de très loin celui qui a été mis en œuvre pour la sélection des documents à numériser en mode image.

Reste que ce débat n'a pas été inutile car il a contribué à poser la question de la spécificité d'une bibliothèque qui numérise et diffuse ses textes sur le réseau face à l'édition commerciale. Dès les années 1990 des éditeurs proposaient les œuvres complètes de Voltaire, les *corpus* des classiques grecs et latins, la patristique... Ce mouvement éditorial s'est amplifié au fil des ans et a fixé le périmètre de chaque tâche. Les bibliothèques numériques, par leur vocation encyclopédique, trouvent dans le mode image le format propre à assurer une forme de rétroconversion numérique de l'imprimé. Celui de l'édition commerciale ayant pour finalité de construire des *corpus* à forte valeur ajoutée scientifique ne peut que passer par le mode texte.

Cela ne signifie pas pour autant que les bibliothèques s'interdisent de faire du mode texte. Elles en font mais dans des cadres définis par leur politique documentaire. Ainsi, dans le cadre du programme initial, 10 % du fonds avaient-ils été réservés au mode texte. L'Institut national de la langue française a offert sa base de données FRANTEXT forte de plus de 3 200 textes. Cette base lexicographique a servi à la réalisation du projet du *Trésor de la langue française : dictionnaire des XIX^e et XX^e siècles*. Ces documents étant en grande partie couverts par le droit d'auteur, ce n'est qu'un millier de textes qui est aujourd'hui disponible sur Gallica. Par la suite, cet ensemble a été complété par les

œuvres complètes de Balzac et celles de Chateaubriand proposées par l'éditeur Acamédia, puis par cent « Classiques Garnier » proposés par Bibliopolis.

Le mode texte réalisé par la BnF consiste dans la saisie des tables des matières des ouvrages numérisés en mode image. Cette décision avait pour but de faciliter la navigation du lecteur dans un ensemble documentaire de plusieurs millions de pages. Une étude sur les extraits enrichis des imprimés a permis d'instruire les procédures à suivre : saisie en mode texte des index et des tables des matières des monographies et périodiques. Valeur ajoutée au catalogue traditionnel, les tables des matières en mode texte ont permis aux lecteurs, dès la création de Gallica, de déterminer de manière plus fine les segments documentaires souhaités et de diminuer notablement la taille des fichiers téléchargés.

Depuis cette première étape, et toujours dans l'esprit d'une bibliothèque numérique, nous avons développé d'autres programmes en mode texte en accord avec notre approche documentaire. Les dictionnaires constituent avec les périodiques deux priorités importantes de la complétude. Il est très vite apparu nécessaire de s'orienter vers la saisie de dictionnaires très sollicités par les chercheurs, mais échappant au secteur de l'édition pour des raisons économiques. Sont en cours de saisie le *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau et le *Dictionnaire historique* de Moreri. Ces dictionnaires, l'un du XVIII^e siècle et l'autre de la seconde moitié du XIX^e siècle, font partie des outils spécifiques des salles d'orientation bibliographique des bibliothèques. Ils sont balisés en XML pour une navigation optimum.

Parallèlement à ce programme, et là en partenariat avec l'éditeur Albin Michel et avec le Centre de Synthèse, nous achevons la saisie de la *Revue de synthèse* qui fête ses cent ans d'existence. Le lecteur pourra y accéder prochainement sur Gallica pour la partie relevant du domaine public et en Intranet pour l'ensemble de la revue.

Il existe huit postes handicap visuel sur le site de la BnF : sept sur le site Mitterrand, un sur le site Richelieu. Le lecteur y accède aux ressources textuelles de la bibliothèque numérique et peut faire scanner un ouvrage à la demande. Les fonctionnalités de ces postes permettent la restitution en braille au clavier braille éphémère ainsi que l'impression braille papier et la lecture par synthèse vocale.

Sur Gallica, le lecteur handicapé visuel peut consulter 1 250 volumes en mode texte et quelques dizaines d'heures de ressources sonores. Nous avons travaillé avec BrailleNet pour améliorer le site. Après connexion par Braillesurf sur Gallica, nous nous sommes rendus compte des modifications à apporter. Un plan du site a été créé. Les icônes et images ont été commentées et une page offrant la liste exhaustive des ressources en mode texte a été créée. Depuis les recommandations de BrailleNet font partie de la démarche des informaticiens, qui veillent à offrir une syntaxe HTML normalisée, à légender systématiquement les illustrations et à éviter toutes les fonctionnalités exotiques qui pourraient rendre la consultation des pages de Gallica difficile aux handicapés visuels. Notons que toutes les améliorations apportées au site ont

été un gain pour l'internaute. Gallica y a trouvé une plus grande simplicité et une meilleure navigation.

Voyons rapidement comment fonctionne Gallica. De la page catalogue, le lecteur peut lancer une recherche par un mot du titre, par auteur ou par sujet, ou bien une recherche libre en texte intégral dans les documents en mode texte. On peut restreindre chaque recherche au type de document souhaité : ouvrages en mode texte, tables des matières des monographies et/ou des périodiques, les lots d'images et/ou les documents sonores.

Le second accès offert par la partie « Découverte » ouvre sur des pages de présentation du site. Le lecteur a à sa disposition des pages thématiques, il choisit un thème et peut naviguer en suivant les liens vers les ressources de la bibliothèque numérique. L'un des problèmes d'accessibilité pour les handicapés visuels reste encore l'hétérogénéité de ces liens renvoyant aussi bien à du mode image, du mode texte, des images fixes ou des ressources sonores.

Les programmes à venir : pour la complétude, deux programmes spéciaux – l'un sur les dictionnaires, l'autre sur les périodiques – sont en cours de réalisation avec, en prévision, la numérisation d'une sélection de quotidiens du XIX^e siècle. De nouveaux dossiers thématiques vont voir le jour. Après *Voyages en France*, *Voyages en Afrique*, ce sera *Voyages en Italie* (2004). Dès le Salon du livre 2003, le dossier *Anthologie* va présenter une sélection de documents conservés à la Bibliothèque nationale de France, exceptionnels par leur rareté ou leur valeur scientifique.

Élisabeth Bailly : Merci, Jean-Didier Wagneur. Nous avons donc un petit peu entendu parler de BrailleNet à travers votre intervention; je vais proposer à Catherine Desbuquois de nous présenter le projet HÉLÈNE de façon plus approfondie.

L'accès au document numérisé Un serveur de textes numérisés au service de l'édition adaptée : le serveur HÉLÈNE

Catherine Desbuquois

Jean-Didier Wagner a parlé de BrailleNet au titre de l'accessibilité et mon propos n'est pas du tout de vous parler d'accessibilité, mais du serveur HÉLÈNE de l'association BrailleNet.

Un mot sur l'association BrailleNet : elle a été constituée au sein d'un laboratoire INSERM de l'université Pierre et Marie Curie à Paris; elle rassemble une cinquantaine de partenaires qui sont essentiellement des associations spécialisées pour les personnes handicapées visuelles, des institutions, des écoles, des diffuseurs et des distributeurs de matériels adaptés et des institutionnels tels que la Bpi, par exemple.

L'association BrailleNet dirige plusieurs projets.

Sa première activité, c'est l'accessibilité des sites Web. Une équipe travaille également sur la création de jeux tactiles pour les enfants handicapés visuels, une autre sur un projet de cartable électronique, bref plusieurs projets se développent en même temps tournant toujours autour de l'accès par l'Internet et de la numérisation d'ouvrages. Parmi eux le serveur HÉLÈNE, qui est un projet assez récent, a ouvert sa deuxième version il y a un mois. Je vais vous le présenter.

« Le serveur HÉLÈNE au service de l'édition adaptée »

Le projet en est très simple: la réalisation en est beaucoup plus compliquée. Il part du principe qu'il y a des ressources à la fois chez les éditeurs premiers et chez les transcripseurs – des ressources numérisées qu'il serait intéressant de mettre en commun dans un réservoir accessible à des partenaires ayant signé convention avec l'association.

Du côté des éditeurs des ouvrages numérisés, je vais parler de numérisation d'ouvrages dans un sens différent de celui de Jean-Didier Wagner ou de Cécile Jallet-Bourg. Il s'agit des fichiers sources puisque l'édition courante se fait par logiciels de PAO, par informatique: il n'y a plus de manuscrit, il y a des tapuscrits en Word qui partent chez les éditeurs et sont traités. Donc il y a déjà une ressource quelque part qui pourrait être utilisée.

Et à l'autre bout de la chaîne les transcripseurs eux-mêmes, qu'ils aient scanné des ouvrages ou qu'il les aient saisis à la main et ensuite encodés, ont également des fichiers, fichiers en clair et fichiers encodés, formatés pour l'impression braille.

Pourquoi HÉLÈNE? Ce n'est pas une référence à Offenbach, mais simplement les initiales LN de Livre Numérique.

Le projet HÉLÈNE se présente comme une sorte d'interface entre les éditeurs premiers, détenteurs des ouvrages et les transcripseurs qui produisent, éditent des ouvrages en braille et/ou en gros caractères corps 24. On ne parlera pas ici du corps 16 qui n'est pas à proprement parler de l'édition adaptée, accessible aux malvoyants: c'est une édition de confort.

Je vais vous faire une très courte démonstration: voici un ouvrage du domaine privé, sous droits d'auteur. On découvre très traditionnellement l'éditeur, l'ISBN...

Catherine Desbuquois est chargée de mission auprès de l'association BrailleNet.

Vous découvrez qu'il y a trois types de fichiers : deux fichiers sources qui sont des fichiers en clair de format Word et Texte et un fichier qui a été formaté pour l'impression braille par le Centre de rééducation pour déficients visuels de Clermont-Ferrand dans un logiciel qui s'appelle Abretec.

Je ne peux pas accéder à un fichier source sans un mot de passe. Je ne peux pas télécharger directement le fichier source depuis le site Internet ; le fichier m'a été envoyé par mél: nous sommes en train de sécuriser le mél, d'étudier un programme de cryptage des méls de manière que seul le destinataire final puisse ouvrir le fichier avec une clef connue de lui seul.

Si je reprends mon exemple, de nouveau on me demande mon nom d'utilisateur, j'ai demandé le fichier Abretec et là je peux l'enregistrer sur mon bureau et y travailler à la condition toutefois que le service de transcription que je représente ait un logiciel de type Abretec.

Il y a des transcrip-teurs dans la salle auxquels vous pourrez poser des questions sur la transcription en braille et qui sont mieux qualifiés que moi. Il existe *grosso modo* en France environ cinq ou six logiciels de transcription braille reconnus. L'objectif du serveur HÉLÈNE est d'avoir le maximum de fichiers de différents formats de transcription braille et de permettre aux transcrip-teurs qui ont du BrailleStar ou de l'Abretec ou du Brf de faire de la transcription en braille ou de l'adaptation en très gros caractères de corps 24.

Comment procède-t-on ?

On peut aller voir les éditeurs et leur demander leur catalogue: c'est ce que j'ai fait benoîtement lorsque je suis arrivée à BrailleNet il y a quelques mois et cela n'a rien donné. Un éditeur n'est pas du tout décidé à céder son catalogue, donc on fait des demandes titre par titre. Quand on commence à signer un contrat avec un éditeur, quand on a commencé à l'intéresser – ce qui prend plusieurs mois – on peut espérer qu'ensuite ses avenants seront plus faciles à obtenir. Ce n'est pas toujours le cas car l'éditeur doit en référer à l'auteur et cela prend un certain temps.

On peut procéder d'une autre manière : c'est être à l'écoute de nos partenaires et leur dire « quand vous avez besoins de titres, passez par nous pour les négocier: nous allons essayer de négocier pour vous et la demande d'autorisation de transcription et l'obtention du fichier source » et il y a ici au premier rang le Centre de transcription et d'édition en braille de Toulouse représenté par Monique Truquet et M. Benech qui m'ont envoyé des listes de titres à négocier et ils savent – et ils le savaient bien avant moi – que c'est très long. Mais nous ne désespérons pas d'obtenir peu à peu des résultats.

La fourniture d'un fichier source pour un éditeur c'est quelque chose de très difficile à accepter : il a l'impression d'être dépossédé, il a la crainte d'être piraté et bien des éditeurs ne les ont pas. Si les titres sont antérieurs à cinq ou six ans, bien souvent ils ne le possèdent pas. Là-dessus se greffe un autre problème: certains imprimeurs détruisent le fichier qui leur a servi à faire l'impression ; ils le recommenceront lors d'une réimpression ultérieure de manière à ne pas nuire à tous les travailleurs de l'impression. Je l'ai

découvert avec Gallimard et j'ai été très étonnée : ils n'avaient déjà plus sous forme numérisée un titre sorti en poche il y a un an.

Le contrat que nous signons avec les éditeurs premiers porte sur l'obtention du fichier source que nous sommes amenés à payer quelquefois et sur la rémunération de l'auteur et de l'éditeur au prorata des transcriptions qui seront réalisées. Nous signons donc une convention avec les centres transcrip-teurs et d'impression qui réalisent des éditions en braille et en très gros caractères, convention aux termes de laquelle ils sont tenus de déclarer chaque année le nombre d'exemplaires transcrits, et non de titres car de notre côté nous avons un petit programme de statistiques qui nous permet de savoir qui a utilisé quel fichier.

Ce que je dis là est encore théorique puisque le serveur est ouvert depuis peu et que nous n'avons pas encore eu l'occasion de mettre en jeu ce petit programme de statistiques.

Qu'y a-t-il sur le serveur HÉLÈNE ?

Pour l'instant un peu plus de cinq cents fiches – les informaticiens parlent de fiches, nous, bibliothécaires, parlons plutôt de notices –, dans des formats très différents. En ce qui concerne les fichiers source, il peut s'agir de Word, de Txt, RTF, certains types de format PDF qui sont récupérables et de fichiers HTML qui sont très intéressants puisque le système de balises s'apparente au système de transcodage pour le braille.

Du côté des éditeurs nous avons de très gros problèmes car les fichiers que nous récupérons sont des fichiers Xpress et c'est un format d'impression professionnel de mode image inutilisable pour une transcription en braille ; il nous faut obtenir de l'imprimeur qu'il le convertisse en mode texte ou il nous faut le convertir nous-mêmes. Nous n'avons pas les outils à BrailleNet pour faire ce traitement, mais nous travaillons avec certains de nos partenaires : je pense que cela va nous occuper dans les semaines à venir.

Qui a accès à ce serveur HÉLÈNE ?

L'accès au catalogue est complètement libre : vous allez sur le site de BrailleNet, rubrique « Livre numérique ». Vous avez deux types de livres dans le serveur : tout ce qui relève du domaine public est accessible à tous. Dès que c'est du domaine privé sous droits on vous demande un login et un mot de passe.

Nos partenaires, comme je l'ai dit en commençant, sont des centres de transcription et d'impression spécialisés qui passent une convention et qui attestent avoir les capacités de transcription et d'impression à usage exclusif des personnes handicapées visuelles. Et c'est là-dessus que repose notre contrat avec les éditeurs. Le serveur HÉLÈNE n'est pas un serveur de textes accessibles en ligne. Le deviendra-t-il ?

Je ne peux pas répondre à cette question puisque cela met en jeu le droit d'auteur. Ce n'est pas le propos d'aujourd'hui, mais peut-être aurons-nous l'occasion d'en parler un peu plus tard lors de questions éventuelles.

Qu'est-ce qu'un centre transcrip-teur ? C'est un centre qui a les capacités de transcrire et de faire de la production en braille papier.

Que peut le serveur HÉLÈNE pour une bibliothèque publique ?

Je vous renvoie la question. Est-ce que les bibliothèques publiques sont des centres transcripoteurs ? Est-ce qu'elles le deviendront ? Je crois que c'est un des enjeux de cette journée que de se poser la question de savoir comment la bibliothèque publique acquiert des collections, de quels types de collection elle peut disposer et si c'est à la bibliothèque de pallier les manques de la production en produisant elle-même. Personnellement – je suis bibliothécaire – je ne le pense pas.

Donc le contrat que nous signons avec les éditeurs est un contrat qu'il a fallu verrouiller, rendre très strict et quand j'ai commencé à rencontrer des éditeurs cet hiver, l'accès aux fichiers sources se faisait directement depuis le site Internet jusqu'à l'utilisateur. Je me suis rendu compte que pour les éditeurs c'était insupportable, intolérable et au cours des conversations que j'ai eues avec plusieurs éditeurs assez intéressés, mais très hostiles, je me suis aperçue qu'il y avait un nœud qu'il fallait absolument dénouer et nous avons résolu le problème – et je dis nous bien immodestement car je ne suis pas informaticienne, je n'ai fait que relayer les problèmes des éditeurs. Cette question a été résolue par la création d'un serveur intermédiaire ; vous avez vu que quand j'ai demandé le fichier source, il a été envoyé par mél : il y a un programme intermédiaire qui va s'intercaler entre le site Internet et l'utilisateur.

Pour recadrer le serveur HÉLÈNE, je dirai simplement qu'il bénéficie d'un soutien institutionnel très intéressant, large et sérieux puisqu'il a été mis au point au sein du laboratoire Inova de l'INSERM à Paris avec le soutien de l'université Pierre et Marie Curie à Paris, par un informaticien qui travaille à l'INRIA de Grenoble (l'Institut national de recherches en informatique appliquée) ; il bénéficie du soutien du Centre de calcul et de recherche de Jussieu qui a sur place un serveur qui aide à gérer le système ; il est bordé par le ministère de la Culture qui soutient financièrement le serveur depuis le début et nous avons un partenaire très important pour nous puisqu'il fait la même chose que nous dans un autre domaine : je veux parler de l'Institut national des jeunes aveugles. À l'INJA où, comme vous le savez, on transcrit des livres scolaires, il y a déjà une longue tradition de négociations de titres et de droits avec les éditeurs dans le domaine scolaire et un peu parascolaire. J'ai une homologue à l'INJA, M^{me} Tison, qui fait auprès des éditeurs la même démarche que la nôtre pour le scolaire. Nous nous sommes répartis les tâches. Nous avons une convention du même type. L'INJA est un partenaire de BrailleNet depuis l'origine de l'association et c'est un partenaire qui joue le jeu puisqu'il a versé dans le serveur HÉLÈNE ses propres fichiers (fichiers sources obtenus des éditeurs et fichiers en BrailleStar qui est le logiciel de transcription utilisé par l'INJA, en BrailleStar intégral ou abrégé, formatés et prêts à l'impression). C'est très intéressant puisque le logiciel BrailleStar est, je crois, l'un des logiciels les plus utilisés.

Une des difficultés que nous rencontrons à propos de ces logiciels c'est justement qu'il y en a plusieurs, à la différence par exemple des États-Unis où il y a un logiciel qui s'impose, Duxbury, ce qui a permis à la Bibliothèque du

Congrès pour les aveugles et handicapés de mettre en ligne par le Webbraille des livres formatés en braille. Les aveugles qui sont éligibles au programme de la Bibliothèque du Congrès peuvent accéder en ligne à des titres en braille avec un mot de passe et un accès. Nous n'en sommes pas là en France ; des éditeurs ne seraient pas hostiles à ce qu'on ouvre des fichiers déjà encodés, mais il nous faut tous types de formats puisqu'il y a plusieurs types de logiciels.

Je vous remercie et j'attends vos questions.

Élisabeth Bailly : Merci à nos trois intervenants pour la précision et la richesse de leurs interventions. Nous attendons donc vos questions.

M^{me} Lombard, Marseille : J'ai plusieurs questions. D'abord je voudrais m'adresser au responsable de la BnF : vous parlez de quatre heures de documents sonores sur Gallica ; quatre heures, cela ne paraît pas beaucoup.

Jean-Didier Wagneur : C'est pour des questions juridiques. Les quatre heures que nous diffusons proviennent des Archives de la parole de Ferdinand Brunot, inaugurées en 1911. C'est un lieu d'enregistrement et de conservation pour les générations futures, des manifestations orales de la langue parlée. Avec les programmes comme *Voyages en France*, *Voyages en Afrique* et *Anthologie*, il y a de nouvelles mises en lignes de ressources sonores. Sur les Archives de la parole, je vous renvoie à *Gallica La Voix* (<http://gallica.bnf.fr/ArchivesParole/>)

M^{me} Lombard : Et quand vous parlez de documents en mode image, ce sont des documents qui sont totalement inaccessibles ?

Jean-Didier Wagneur : Ils sont inaccessibles en l'état pour les handicapés visuels car ce sont des fac-similés. Pour l'ordinateur, c'est une image faite de points noirs et blancs.

M^{me} Lombard : Ce qui implique qu'en fait, les déficients visuels qui veulent accéder à Gallica n'ont finalement que très peu de ressources sur l'ensemble du serveur ?

Jean-Didier Wagneur : Ils disposent de 1 250 documents en mode texte. Pour le mode image, ils ne peuvent accéder à ce type de documents pour l'instant. Il faudrait qu'ils lancent auparavant un OCR (logiciel de reconnaissance optique de caractères). On a procédé à des expériences. Cela peut donner des résultats intéressants quand le document est numérisé directement avec une très bonne définition. Mais sur la masse globale de Gallica où des documents ont été numérisés à partir de microformes, cela reste très insuffisant. Outre la non reconnaissance de segments du document, on assiste aussi à des substitutions de caractères, moins immédiatement visible. N'oublions pas qu'un document reconnu à 90 %, c'est dix caractères erronés sur cent ; cela reste énorme pour la compréhension. Aussi, pour la saisie des tables des matières de Gallica en mode texte, nos prestataires optent souvent pour la double saisie. Les tables sont saisies par deux opérateurs en parallèle. Un ordinateur compare les deux versions. Il y a alors peu de risques que les opérateurs commettent la même faute sur la même phrase. C'est une garantie supplémentaire de fidélité.

Public: Quelle est la différence entre la bibliothèque virtuelle dont dispose BrailleNet et le serveur HÉLÈNE?

Catherine Desbuquois: La bibliothèque virtuelle est un ensemble de liens vers des sites tels Gallica, francophones, anglophones, etc., qui proposent des ouvrages numérisés en ligne alors que le serveur HÉLÈNE est une sorte de bibliothèque virtuelle, mais non accessible au public. C'est plutôt un réservoir d'ouvrages pour les professionnels, les transcrip-teurs, les producteurs.

Nicole Saint-Denis: Votre exposé nous a mis du baume au cœur parce que vous nous avez entendus, nous les bibliothécaires, pendant des années dire « oui, nous sommes des pirates, nous le savons et nous n'en sommes pas fiers, mais nous n'avons pas le choix ». Il y a un malaise autour de ces questions: ce n'est pas aux bibliothécaires de pirater les auteurs ni les éditeurs. Il y avait et il y a toujours des contradictions majeures qui nous mettent mal à l'aise. Et là j'ai l'impression qu'il y a enfin une ouverture intéressante parce qu'il me semble que travailler avec les transcrip-teurs est une situation saine pour les bibliothécaires. Nous ne sommes pas des transcrip-teurs et nous sommes souvent appelés à faire ce travail qui n'est pas de notre compétence et qui représente aussi une masse horaire importante. À Bordeaux nous avons trois ETP; 50 % de ces ETP passent à la transcription: ce n'est pas normal. La voie que vous êtes en train de choisir me semble une bonne voie. On a vu que ça soulève beaucoup de difficultés, mais si vous pouviez les maîtriser ce serait une très bonne chose.

Public: J'avais juste une précision à vous demander: depuis quand fonctionne HÉLÈNE?

Catherine Desbuquois: Je n'étais pas en France quand le projet a vu le jour, au printemps 2000. On a remanié le serveur, les accès, les formulaires de dépôt: nous avons revu ce programme intermédiaire qui permet de sécuriser l'envoi des fichiers et un jeune informaticien a travaillé beaucoup à ce programme de statistiques qui va nous permettre de comptabiliser l'utilisation des fichiers.

Comme vous le voyez, c'est très récent et lorsque je vais voir les éditeurs, c'est quelque chose qu'ils ne connaissent pas du tout. Souvent ils ont déjà des contacts avec le monde de la transcription braille, avec des associations qu'ils connaissent bien et ils ont un peu « leurs œuvres ». Et nous, nous venons nous surajouter et quelquefois nous ne sommes pas perçus comme nous le souhaiterions. Nous essayons de dire que, petit à petit, on pourrait faire émerger un véritable service pivot: l'éditeur n'a pas à connaître le transcrip-teur qui est derrière nous, ce qui permet d'ouvrir à tous les transcrip-teurs le titre qui a été négocié; c'est l'idée de partager les ressources numériques et faire que tout le monde puisse y accéder. Je m'explique: une grande association qui va négocier l'autorisation de transcrire en braille va peut-être négocier pour deux ou trois exemplaires et l'association qui arrivera ensuite pour négocier le même titre se verra refuser l'autorisation. Pour les éditeurs c'est du travail de secrétariat, de comptabilité, de contacts avec les auteurs qui ne leur rapporte rien car la rémunération en usage est de 7 % par titre transcrit – je me tourne vers le CTÉB...

CTÉB: 3, 5, 7 % quelquefois un forfait de 200 F pour le titre.

Catherine Desbuquois: C'est très peu. Pour certains ça leur rapporte le droit de mettre le logo BrailleNet

dans leur catalogue. Un éditeur était très content de nous céder des fichiers gratuitement et d'obtenir le logo BrailleNet dans son catalogue. C'était très sympathique.

Gilles Rochon: Je voulais apporter un complément d'information à propos de BrailleNet, faisant partie de l'association. Nous sommes experts dans les mises en accessibilité de sites. BrailleNet est un mouvement qui existe depuis plusieurs années et qui fédère, grâce à Dominique Burger, ingénieur de recherche INSERM spécialisé dans les aides techniques, l'ensemble des associations – une grande performance – et qui met d'autre part en accessibilité des sites Internet et décerne des étoiles. Ce rôle d'observatoire est reconnu par le gouvernement. Obtenir trois ou quatre étoiles est une performance : il n'y a qu'un ou deux sites qui sont dans ce cas-là actuellement.

BrailleNet, comme l'INRIA, sont des organismes de recherche. Mais j'indique aussi que souvent les responsables de ces mises au point sont des parents d'enfants aveugles, je pense à Bruno Marmol, de l'INRIA, je pense à Dominique Archambault du Havre et tout cela part d'un bel esprit dénué de toute contingence matérielle. Cette forme de « piratage » est tout à fait légitime et soutenue par toutes les grandes associations pour l'accès à la culture de tous.

Monique Truquet, CTEB: J'utilise le serveur HÉLÈNE : j'ai récupéré des fichiers très vite, j'ai été sidérée de la vitesse avec laquelle nous recevons les fichiers. Nous envoyons des fichiers pour lesquels Catherine a obtenu des droits, donc nous les saisissons par scanner et nous les mettons sur le serveur HÉLÈNE. C'est un service qui marche très bien.

Marie-José Poitevin, bibliothèque municipale de Caen: Je suis très intéressée par tout ce qui se dit, mais on n'entend pas beaucoup parler de sonore, notamment de sonore numérique puisque nous sommes dans les nouvelles technologies. Je suis contente que des négociations grâce au serveur HÉLÈNE puissent avoir lieu pour des transcriptions braille, je ne nie pas l'importance du braille. Mais la réalité d'une bibliothèque municipale, c'est une population vieillissante ; nous avons environ dans notre bibliothèque quatre cents lecteurs âgés qui sont des emprunteurs réguliers de cassettes sonores puisque nous avons une bibliothèque sonore de base avec des cassettes audio depuis 1960 qui satisfait pour l'instant notre public. Nous avons aussi une proposition de lecture par poste informatique, mais peu utilisée à vrai dire. Je pense qu'il faudrait trouver aussi un moyen de proposer des textes sonores qui soient négociés et qui soient mis sur des supports plus modernes, numériques. Je sais qu'existe pour l'instant le système DAISY dont je ne vois pas beaucoup de débouchés en France, depuis cinq ans qu'on en entend parler dans les congrès, surtout ceux de l'IFLA.

Catherine Desbuquois: En France, on est en train de prendre un très gros retard par rapport au système audio-numérique car, tant en Europe du Nord qu'en Amérique du Nord, les bibliothèques pour aveugles s'intéressent depuis longtemps au système DAISY et ont commencé soit de numériser rétroactivement leur production sonore, soit d'enregistrer directement un texte avec indexation hypertexte comme l'ont fait les Canadiens récemment. On a dit que les bibliothèques n'étaient pas des producteurs, ni de braille, ni

de sonore : ce n'est donc pas une bibliothèque qui peut investir dans un studio avec tout l'équipement et le personnel pour numériser le sonore. Ce ne peut être qu'une structure associative et l'Association Valentin Haüy est présente dans le consortium DAISY. J'ai cru comprendre qu'elle était un petit peu à la marge et qu'elle ne s'investissait pas beaucoup et j'en suis vraiment très soucieuse et je ne sais pas ce que le ministère de la Culture pourrait faire dans ce domaine.

Pour ceux qui ne connaissent pas, j'explique très brièvement et de manière maladroite, car je ne suis pas informaticienne : l'enregistrement audio-numérique est l'enregistrement d'une voix humaine, mais dans un format numérisé : le gros avantage c'est qu'il permet en cours d'enregistrement et dans un format adapté de déposer des balises dans le texte, de l'indexer d'entrer la numérotation des pages, la table des matières, les numéros des chapitres, des notes, un index. Au final, on restitue un livre sonore qu'on peut feuilleter comme on feuillette un livre papier avec un appareil de lecture dédié. En ce qui concerne la littérature documentaire, vous voyez l'avantage énorme qu'on pourrait retirer d'un tel support puisqu'il permet avec des touches fonctions directionnelles très simples d'aller de chapitre en chapitre, d'insérer ses signets, de prendre des notes, etc. Le format DAISY a été développé par un consortium de bibliothèques et est maintenant un standard international.

Yves Combescure : Je représente l'Association des donneurs de voix (ADV) et je suis président de l'antenne de Montpellier – vous pouvez trouver un article à ce sujet dans *Montpellier votre ville* et j'en profite pour remercier la municipalité d'avoir fait passer cet article.

Nous nous préoccupons, à l'Association des donneurs de voix – qui est reconnue d'utilité publique et qui représente cent vingt bibliothèques sonores dans les principales villes de France –, d'enregistrement numérique. Je peux vous dire qu'il y a une vingtaine de bibliothèques qui ont commencé l'enregistrement numérique et en ce qui concerne Montpellier j'ai bien l'intention, dès le début de l'année prochaine, de faire un premier exercice dans ce domaine. Je suis bien conscient que c'est l'avenir, nous ne sommes pas concurrents avec la bibliothèque municipale, nous sommes complémentaires, nous avons de très bonnes relations, ils nous prêtent des ouvrages. Je pense que l'avenir de nos bibliothèques est encore grand et qu'on ne remplacera pas de sitôt l'enregistrement par une personne compétente qui sache lire, qui donne un ton autre que ne peut le faire une synthèse vocale. Nous avons ici à Montpellier trois cents malvoyants qui nous écoutent – j'en profite pour dire que c'est totalement gratuit – et notre objectif c'est que tous les malvoyants de l'Hérault nous connaissent.

Catherine Desbuquois : C'est moi qui vous remercie. J'ignorais tout à fait que vous aviez commencé à l'ADV les enregistrements numériques et je serais très intéressée de savoir comment vous avez procédé.

Thierry Grognet : Je voudrais dire simplement que le ministère de la Culture n'a pas vocation à être opérateur direct dans ce domaine comme dans d'autres. En revanche, il peut favoriser la création d'un consortium de bibliothèques publiques. D'autre part, il est clair que le jour

où une structure quelle qu'elle soit – et si j'évoquais un GIP tout à l'heure ce n'était pas par hasard – se lançait dans ce type d'opération, il reviendrait au ministère de participer pleinement, ne serait-ce que d'un point de vue financier, à de telles initiatives.

M^{me} Lombard : C'est une question un peu personnelle, mais je la pose quand même. J'entends depuis ce matin des choses très intéressantes. Je suis venue en tant que particulier car je m'intéresse à tous ces problèmes d'accès à l'information d'une manière générale et je me demandais comment un particulier peut contribuer à ce grand mouvement d'accessibilité, notamment au terme de formations. Je recherche des formations et je n'en trouve pas.

Catherine Desbuquois : Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris votre question. Vous voulez contribuer au développement de l'accessibilité à l'information ? Puis-je vous demander dans quel domaine vous travaillez ?

M^{me} Lombard : Justement je cherche un travail.

Catherine Desbuquois : Vos interlocuteurs sont les associations et les centres spécialisés. Au-delà, ce peut être une bibliothèque si elle recrute, une école si elle recrute. Je suis désolée de ne pas avoir d'autre réponse plus précise.

Stéphanie Giacchi, médiathèque de la Cité des Sciences (Paris), salle Louis Braille : J'ai une question pour M^{me} Aron. On sait que les bibliothèques ne sont pas des centres de transcription, on essaye de mettre en place des nouvelles technologies qui vont donner accès à toute cette documentation. Mais aujourd'hui la

demande du public – et cela va dans le sens de l'intervention de M^{me} Lombard – c'est l'initiation et la formation à ces nouvelles technologies. Avez-vous pensé le rôle de la bibliothèque par rapport à ces besoins ? À la salle Louis Braille on nous demande de plus en plus d'aider, d'expliquer comment fonctionnent ces nouvelles technologies, comment on peut accéder à l'Internet. Cette salle était en train de devenir un centre de transcription. On a arrêté en se disant que ce n'était pas notre travail. On fait appel à des partenaires comme BrailleNet pour former les gens. Est-ce que le rôle d'une bibliothèque est de former aux nouvelles technologies ?

M^{me} Aron : On pourrait généraliser votre remarque, au-delà des publics non-voyants et malvoyants. Le bibliothécaire est avant tout un médiateur, vous avez raison.

Stéphanie Giacchi : J'ai vu que vous aviez installé une salle « Initiation aux nouvelles technologies » pour le public. Nous, nous avons une cyberbase. L'initiation aux technologies de l'information fera-t-elle partie de notre avenir ?

Gilles Gudin de Vallerin : Actuellement nous avons une salle de formation que vous avez vue. On a commencé au début de l'année les formations du public à l'Internet, aux cédéroms et bien sûr ce service sera étendu au secteur des déficients visuels. C'est bien dans les missions de la bibliothèque de le faire, pour tous les publics et à tous les niveaux. Du moins c'est comme cela qu'on le conçoit ici.

Yasmina Crabières, responsable de l'espace de lecture pour déficients visuels, bibliothèque de Chambéry : D'abord on dit souvent que quand

on fait des choses pour les personnes handicapées on se rend compte que les personnes valides peuvent en profiter. Nous avons eu des questions existentielles comme celles-là : devons-nous former les aveugles, est-ce notre rôle ? Et puis nous l'avons fait car notre équipement analogue au vôtre – mais tout petit : nous avons 5 m² – était le seul en Savoie. Aujourd'hui notre espace a été déménagé ; il est au milieu d'un atelier multimédia où nous proposons à nos lecteurs voyants des cédéroms d'autoformation. Le public voyant fait ainsi ce que nous faisons depuis des années avec nos publics déficients visuels.

Une deuxième chose soulignée par M^{me} Lombard : il existe des écoles, mais M^{me} Lombard n'est plus en âge scolaire ; il existe des organismes de formation qui s'adressent à un certain type de public, mais pas à tous les publics : par exemple la FIDEV à Lyon. À Chambéry, nous faisons de la formation en accord avec la FIDEV car nous formons des gens qui n'ont pas leur place à la FIDEV pour des questions de statut.

Et puis il y a des gens qui viennent et qui nous disent : « j'ai envie de m'acheter un équipement informatique, mais c'est très cher, je ne sais pas comment cela marche et je ne sais même pas si cela me plait ». J'estime que les bibliothèques sont des passeurs. En initiant à ce genre d'outils vous êtes des passeurs car vous rendez le lecteur autonome, exactement comme lorsque vous apprenez à un lecteur voyant à se servir du catalogue et à faire sa recherche.

Évidemment nous ne sommes pas bibliothèque universitaire : nous ne sommes pas dans l'urgence.

Élisabeth Bailly : Merci, Yasmina, pour cette conclusion sur le rôle des bibliothèques.

Gilles Gudin de Vallerin : Nous sommes tout à fait d'accord sur ce rôle de passeurs. C'est le personnel du Forum de l'actualité qui gère cette salle et qui a donc en charge ces formations en relation avec l'équipe Homère pour la partie la plus spécialisée.

Élisabeth Bailly : On va prendre une dernière question de Régine Michel.

Régine Michel, éditions Benjamins

Media : J'essaierai d'aller vite. Nous sommes tous convaincus du besoin d'édition adaptée et j'ai été très heureuse d'entendre M^{me} Poitevin reparler du système DAISY car j'avais assisté à une présentation de ce matériel et on voyait qu'on pouvait adapter les documents pour les personnes aveugles avec un grand confort de navigation et les supports se stockent et se diffusent facilement. J'ai entendu que M. Grognet était intéressé par ce standard DAISY et je voulais lui demander, dans la mesure où une structure se doterait des compétences nécessaires à la production en France selon ce standard, si le ministère de la Culture serait prêt à investir largement au profit d'une telle production car les compétences à mettre en œuvre ne me semblent pas hors de portée.

Thierry Grognet : C'était une perche que je tendais tout à l'heure en disant que nous étions prêts à étudier un tel système, non seulement pour des questions budgétaires, mais aussi parce que sur le principe il faudrait bien faire attention à qui serait maître d'ouvrage, qui serait maître d'œuvre... À qui cela servirait-il, quelles en seraient les applications pratiques ? Sur le principe c'est un dossier qui mériterait d'être étudié, mais c'est tout ce que je peux dire à ce stade. La première fois que j'ai entendu parler

de DAISY, c'est très récemment lorsque Catherine est rentrée d'un congrès à Genève et j'ai trouvé que c'était une piste de travail qui était pour le moins aussi intéressante que les projets de BrailleNet, soutenu par le ministère depuis l'origine. Donc étudions cela ensemble...

Des expériences

- « Le livre dans tous les sens » : journées de sensibilisation du grand public aux problèmes de l'édition adaptée organisées en Région Champagne-Ardenne (Reims, octobre 2001)
Sylvie Hamzaoui
- L'exemple de la Dordogne : « Des yeux pour lire » (mars-avril 2001), une manifestation élaborée en partenariat par la bibliothèque municipale de Périgueux, la bibliothèque départementale de la Dordogne et les opticiens de Périgueux
Jean-Louis Glisson
- Convivialité et accessibilité des sites Web aux personnes aveugles et malvoyantes
Manuel Da Silva
- Débat

« Le livre dans tous les sens » : journées de sensibilisation du grand public aux problèmes de l'édition adaptée¹

Sylvie Hamzaoui

Élisabeth Bailly : Pour reprendre le cours de notre journée d'études, nous allons écouter, relatée par Sylvie Hamzaoui de la bibliothèque municipale de Reims, l'expérience qui a eu lieu à Reims en octobre 2001 intitulée « Le livre dans tous les sens » et qui consistait en des journées de sensibilisation du grand public aux problèmes de l'édition adaptée.

Sylvie Hamzaoui : Je suis un peu inquiète de prendre la parole cette après-midi car tout ce que j'ai entendu ce matin m'a passionnée, m'a semblé terriblement professionnel et je crains que nous ne paraissions pas aussi professionnels à côté de ce qui s'est fait...

Il faut vous dire que nous n'avons pas d'expertise dans le domaine des handicaps, nous faisons des choses comme tout le monde, modestement, nous essayons de faire de notre mieux, mais seulement dans nos annexes, pas dans notre centrale car c'est un magnifique bâtiment Arts Déco, mais pas très adapté à ce genre d'action. Comme vous le savez peut-être nous sommes BMVR, nous avons un bâtiment en construction, mais ce bâtiment, qui sera aux normes, ne sera pas très grand car nous avons construit sur le site du parvis de la cathédrale : nous étions très limités en profondeur car il y a une nappe phréatique et en hauteur parce qu'on ne peut pas dépasser 15,50 m à cause des faisceaux de vue sur la cathédrale.

Heureusement nous avons la chance d'avoir une bibliothèque universitaire qui, elle, a un service pour malvoyants. D'ailleurs sa responsable est dans la salle si vous voulez lui poser des questions sur ce service, vous le pourrez.

Nous avons donc travaillé dans nos annexes qui sont particulièrement intéressées, notamment dans l'une d'entre elles qui travaille beaucoup avec l'IRSEM (Institut régional de rééducation sensorielle et motrice). Cette bibliothèque accueille depuis l'origine de sa création, les années quatre-vingt, des enfants de l'IRSEM dont une classe d'enfants déficients visuels. Elle accueille aussi les enfants d'une maternelle du centre-ville, la maternelle Maria Montessori, dont beaucoup souffrent de handicaps. Et c'est à l'instigation de la responsable de cette annexe, Véronique Jansen, que nous avons décidé de nous lancer dans l'opération du mois d'octobre « Le livre dans tous les sens ».

Nous sommes partis avec un projet assez large car nous voulions absolument pouvoir couvrir tous les handicaps visuels; puis nous nous sommes rendus compte que nous n'y arriverions pas, même en quatre jours, alors nous nous sommes retournés vers l'agence de coopération de Champagne-Ardenne qui s'appelle Interbibly, vers la DRAC. Nous en avons longuement discuté et nous avons décidé de faire chaque année des journées dans des bibliothèques sur des thèmes différents. C'est-à-dire que nous, nous avons choisi cette année de nous limiter au livre pour enfants. La bibliothèque qui parlera de handicap l'année prochaine sera la BM de Châlons-en-Champagne qui a choisi le handicap psychiatrique.

Sylvie Hamzaoui est directrice-adjointe de la bibliothèque municipale de Reims.

1. Journées organisées par la Région Champagne-Ardenne, Reims, octobre 2001.

Nous avons essayé de trouver un titre permanent pour cette manifestation. C'est pour cette raison que nous avons choisi « Le livre dans tous les sens » qui permettait de s'adapter à toutes les bibliothèques de Champagne-Ardenne souhaitant s'associer à ce type de journée.

Nous avons donc décidé de parler surtout des ouvrages tactiles. Je dois dire que, bien que ayons passé trois jours à en parler, nous avons l'impression de n'avoir pas réussi à en faire le tour.

Le public ciblé était les professionnels de la région, les personnels en formation ABF – car ce sont surtout des gens dans de toutes petites bibliothèques et cela permettait de les sensibiliser aux problèmes du handicap –, les travailleurs sociaux, les enseignants, les parents d'enfants ayant des problèmes de vue et toutes les personnes intéressées. Ce type d'action est gratuit ; cela ne limite donc pas les participations.

Comme partenaires nous nous sommes appuyés sur l'Agence de coopération régionale qui nous a aidés dans la recherche d'informations, d'intervenants, qui nous a aidés aussi financièrement et pour la publicité, ce qui est toujours un problème car on fait souvent beaucoup de choses, mais il est rare qu'on sache le faire savoir.

Nous avons également contacté la bibliothèque universitaire, mais les projets que nous avons conçus avec elle n'ont pas réellement émergé parce que la BU a connu d'assez gros problèmes avec les fondations de son établissement et, à l'époque où nous avons organisé ces journées, elle était justement occupée à résoudre ces problèmes-là.

Le programme a été bâti d'une part autour de trois éditeurs : Chardon bleu, Les Doigts qui rêvent et une petite maison d'édition bisontine qui s'appelle Urcéol ; d'auteurs : Olivier Poncer, Régine Gondeau ; d'intervenants qui avaient de l'importance en matière de bibliothèque comme Yasmina Crabières qui est ici parmi nous et dont nous avons beaucoup apprécié la venue. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec une enseignante de l'IRSEM, M^{me} Ballavoisne, dont la collaboration avec la bibliothèque est très précieuse. M^{me} Ballavoisne a fait un mémoire CAPSAIS – un mémoire fait par les enseignants spécialisés dans le domaine du handicap – fort intéressant et très pratique. On peut le trouver sur l'Internet (Marylène Ballavoisne, *Préparation à la lecture tactile de jeunes enfants aveugles présentant des troubles associés*, 1998).

Chardon bleu et Olivier Poncer ont été les premiers dans ce créneau et font de très beaux livres. Je me rappelle avoir été assez surprise d'en voir un dans une vitrine du musée Gutenberg à Mayence et j'en ai été assez fière, me disant que c'était bien que l'édition française soit mise en valeur.

Les Doigts qui rêvent est une association qui a une démarche tout à fait différente, beaucoup moins commerciale; elle a une réflexion très poussée sur le handicap visuel et la nécessité d'apporter aux enfants la connaissance de leur environnement.

Quant à Urcéol, cela ne concerne pas exactement les enfants déficients visuels: c'est une jeune maison d'édition qui propose des livres en latex et il nous semblait intéressant de voir ce qu'ils faisaient et de le confronter avec les recherches en ce domaine.

Le déroulement

Le premier jour était plutôt une journée d'étude – c'était un lundi et, comme chacun sait, nos établissements étant fermés, cela nous permet de toucher des professionnels, les élèves de l'ABF et d'avoir plus facilement des locaux disponibles. Ce jour-là nous avons surtout travaillé avec Olivier Poncer et Régine Gondeau qui est un auteur des Doigts qui rêvent. Nous avons d'ailleurs découvert, à cette occasion, que nous avons deux auteurs des Doigts qui rêvent dans la région puisque nous avons aussi quelqu'un de Troyes et nous nous proposons de les réinviter ensemble.

Le mardi était plutôt réservé aux classes et le mercredi était tout public.

Qu'en avons-nous tiré ?

D'abord, nous nous sommes rendus compte qu'il existait peu de productions pour les enfants et que, si la France n'était pas si mal lotie en la matière par rapport à d'autres pays, ce n'était quand même pas du tout satisfaisant. Nous avons vu que la production était complexe car, même avec des subventions, il est difficile de boucler un budget. Nous sommes restés un peu perplexes devant certains partis pris, par exemple au Chardon bleu dont on comprend bien les raisons pratiques et artistiques, mais pour lesquels nous nous demandons s'ils ne sont pas trop complexes pour des enfants malvoyants car cela demande une bonne compréhension de l'espace.

Nous avons choisi de racheter en plus, en double ou en triple pour l'occasion, des livres tactiles que nous avons déjà dans nos collections, d'acheter des jeux et nous nous sommes rendus compte que cela marchait très bien. Cela nous a semblé très positif car nous avons rencontré plusieurs classes, ce qui nous a permis de sensibiliser des enfants qui ne sont pas handicapés au problème du handicap en leur montrant comment on pouvait faire du braille puisque nous avons un jeu pour faire du braille.

Le mercredi, quelqu'un a montré aux enfants comment écrire leur nom en braille et cela a eu beaucoup de succès.

Une classe du quartier Croix-Rouge va même réaliser un livre tactile avec une classe de l'IRSEM. L'IRSEM a déjà créé un livre tactile il y a quelques années. L'institutrice de l'IRSEM, qui trouve qu'elle n'a pas assez de livres pour les enfants, se dit que le meilleur moyen d'en avoir c'est de les réaliser; elle va donc en refaire un autre. Les Doigts qui rêvent ont été intéressés et lui ont proposé leur collaboration.

Ce qui est très positif c'est le grand intérêt qu'ont montré les enfants de Croix-Rouge – un quartier de 25 000 habitants. Les travailleurs sociaux nous ont dit qu'ils allaient travailler sur ce thème et, nous-mêmes, nous avons appris énormément de choses et nous sommes décidés à recommencer et à approfondir.

Il y a eu aussi des ratages: nous n'avons pas pu faire ce que nous avions prévu au départ.

Nous aurions voulu proposer des démonstrations, mais cela s'est révélé très compliqué à mettre en place et nous y avons renoncé, faute de place, faute de temps.

Nous avons eu du mal à trouver des animations, par exemple des spectacles qui puissent s'adapter à la fois à des enfants mal-voyants et à des enfants voyants car nous voulions avoir les deux publics en même temps. En revanche, nous avons eu, grâce à Interbibly, une exposition de livres-maquettes en trois dimensions, produite par l'Institut des Hauts Thébaudières, près de Nantes, et cela a eu un succès fou auprès du public: c'était beau, c'était simple, on pouvait manipuler ces livres-maquettes.

Nous aurions souhaité recevoir certains intervenants, mais ils n'étaient pas disponibles, aussi nous sommes-nous dit que nous les réinviterions.

Nous n'avons pas vraiment trouvé d'exposition qui nous convienne et qui soit destinée à un public d'enfants.

Autre chose: nous avons décidé de nous caler sur la période de « Lire en fête », car cette période permet davantage de mobiliser la presse, mais nous avons trop de choses en perspective et peut-être devons-nous décaler la période de notre opération. Ça se passera toujours en octobre, mais pas tout à fait aux mêmes dates.

En matière de publicité ce n'est jamais parfait. Nous avons prévu des affichettes et des marque-pages qui ont fini par arriver, mais très tard.

Interbibly a fait un gros travail de promotion. Nous avons été très bien relayés par les radios locales et FR3 Champagne-Ardenne, presque trop car FR3 est restée tellement longtemps que nous avons quasiment perdu une heure et demie d'intervention. Cela prouve que les journalistes étaient très sensibilisés par ce thème. En revanche, cela a été un peu plus difficile pour la presse écrite.

J'espère que cela a changé notre image et l'image que nous avons de nous-mêmes.

Nous voudrions continuer: nous avons un public demandeur, nous avons prévu des relais avec des centres sociaux. Beaucoup de nos bibliothécaires se sont passionnés et souhaitent continuer. C'est encore un peu tôt pour faire un bilan. Personnellement, mon souhait le plus cher est que ce projet continue, non seulement pour le handicap visuel, mais pour les autres formes de handicap. Il y a un énorme problème avec les sourds dont le taux d'illettrés est extrêmement important. Si nous pouvions à la fois continuer sur Reims et initier un mouvement en Champagne-Ardenne, ce serait formidable.

Pour terminer je voudrais reprendre une phrase trouvée dans le mémoire de Marylène Ballavoisine, une phrase d'Henri Gauvrit qui a écrit un texte

intitulé *L'éducation pré-scolaire des enfants aveugles dans des établissements* publié à la FISAF en 1987: « La main qui ne sait pas toucher ne dialogue pas avec les objets, n'assume pas la médiation entre le monde extérieur et le cerveau. »

C'est une idée intéressante, valable à la fois pour les enfants déficients visuels et pour tous les autres enfants.

Élisabeth Bailly: Merci beaucoup pour la présentation de ces actions, dont je peux dire tout le bien que je pense, puisque j'ai assisté à la journée du lundi et c'était vraiment très intéressant, en particulier les interventions d'Olivier Poncer et de Régine Gondeau, dont on comprend mieux les partis pris artistiques, après les avoir écoutés.

Je vais laisser Jean-Louis Glénisson s'exprimer sur l'expérience qui a été montée en Dordogne en mars-avril 2001.

L'exemple de la Dordogne : « Des yeux pour lire »¹

Jean-Louis Glénisson

Ce que je vais dire sera, à l'instar de l'exposé de ma collègue de Champagne-Ardenne, assez descriptif. Au fond, en vous écoutant, je crois que nous avons fait beaucoup de découvertes semblables aux vôtres : proféré ainsi cela semble relever de l'évidence, mais, dans la réalité, cela traduit simplement le passage de l'intention à l'acte.

Notre opération a eu lieu cette année en mars 2001 et s'est prolongée dans tout le département jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Il s'agit d'un partenariat monté entre la BDP de la Dordogne et tout son réseau, la BM de Périgueux et une chaîne d'opticiens implantée en Dordogne, Lachal, qui a entrepris une œuvre de mécénat dans ce domaine.

Je vais faire un petit historique auparavant pour rappeler qu'on n'a pas attendu 2001 pour s'intéresser au problème du handicap et, en particulier, à celui des aveugles et des malvoyants. C'est dans le cours des années 1970 que la BDP et la BM de Périgueux ont pris en compte le phénomène du handicap visuel en acquérant, dès 1975, des collections en gros caractères qui, comme vous le savez, n'étaient pas très nombreuses ni très variées à l'époque, à l'exception de quelques pionniers comme Laurence Olivier Four par exemple.

Dix ans plus tard, ces mêmes établissements faisaient entrer dans leurs collections les premiers documents audio, parmi lesquels des livres parlés avec, au début, encore un accès indirect, faisant des efforts pour dresser des listes de documents disponibles pour informer leurs lecteurs.

En 1988 eut lieu une nouvelle étape avec l'inauguration des nouveaux locaux de la BM de Périgueux qui proposait un net élargissement de ce type de fonds. Depuis, la production éditoriale s'est élargie elle aussi, ce qui a permis d'offrir davantage de ressources aux lecteurs.

De même, des actions ont été menées au niveau régional avec l'agence de coopération des bibliothèques en Aquitaine, CBA. En 1997, la Fondation de France a lancé un appel à projet et puis, pour soutenir ces efforts, des subventions ont été demandées régulièrement au Centre national du livre pour accroître les collections d'imprimés en gros caractères.

Quelques chiffres pour la BM de Périgueux: nous avons un peu plus de 2 200 volumes en gros caractères à la centrale et dans les trois annexes: c'est bien, mais ce n'est pas encore assez évidemment. Plus de 1000 documents pour les textes enregistrés – précision technique: les documents de textes enregistrés sont pour l'instant, par une commodité matérielle, mais pas forcément logique, regroupés dans l'espace Musique: au départ c'était un choix de regroupement de supports, il sera très certainement remis en question un jour.

Jean-Louis Glénisson est directeur de la bibliothèque municipale de Périgueux.

1. Manifestation élaborée en partenariat par la bibliothèque municipale de Périgueux, la bibliothèque départementale de la Dordogne et les opticiens Lachal de Périgueux, mars-avril 2001.

Nous avons entrepris un autre service récemment, car une chose en entraîne une autre : c'est une action de portage de livres à domicile pour les publics empêchés. Nous sommes partis pour ce faire d'une réflexion sur le handicap visuel et sur les handicaps en général.

Je voudrais donner également quelques éléments sur le cadre dans lequel tout ceci se déroule : il faut rappeler qu'il importait que des actions plus spectaculaires, comme celles qui se sont déroulées cette année, aient lieu car nous sommes dans un département encore très rural, très isolé, avec de mauvaises voies de communication, un réseau de bibliothèques en développement, mais encore insuffisant par rapport à la demande et aux attentes de la population. Périgueux, ville de 32 000 habitants avec une agglomération de presque 70 000 habitants, joue le rôle de ville centre : 45 % des inscrits à la bibliothèque de Périgueux n'habitent pas à Périgueux.

Il y a parallèlement un réseau BDP qui commence à se structurer très nettement. Donc, peu à peu une offre documentaire se met en place.

Mais il importait que le public, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue, sache mieux ce que les bibliothèques du département peuvent apporter pour aider le handicap visuel.

L'opération a été une opération de partenariat, il y a d'ailleurs dans la salle une personne qui a beaucoup contribué à cette opération, c'est Sophie Molines, qui a été mandatée par les opticiens Lachal pour coordonner la manifestation, assurer le lien entre les divers partenaires.

Ces partenaires étaient :

- la BDP ;
- la BM ;
- des associations : l'Association Valentin Haüy, les Bibliothèques sonores, le Groupement des intellectuels aveugles et amblyopes, Retina France.

L'objectif était de sensibiliser les professionnels qui interviennent dans le domaine du handicap visuel, les bibliothécaires qui ne connaissent pas toujours la portée de ce handicap et ne rencontrent pas toujours les professionnels et puis, bien sûr, le grand public, à commencer par les déficients visuels.

C'est une manifestation qu'on peut qualifier d'itinérante : elle a démarré en mars et elle s'est achevée le 22 novembre.

Le point de départ fut la semaine du 26 au 30 mars, à Périgueux, avec une exposition qui présentait de nombreux éditeurs (L.O. Four, Feryane, Les Doigts qui rêvent, L'Aggrandi, etc.) ; des matériels adaptés, comme ceux qui ont été évoqués ce matin : les téléagrandisseurs, la mise en place d'une informatique assistée, des logiciels de reconnaissance vocale avec démonstrations. À cette occasion un partenariat avec France Télécom a permis de se connecter à l'Internet. Tout ceci était donc très vivant. L'ensemble avait un caractère très festif : la bibliothèque était envahie d'exposants, de public.

Il y a eu un ensemble de conférences, d'abord de spécialistes du domaine médico-social et l'après-midi de bibliothécaires et d'éditeurs, dont un éditeur implanté en Dordogne – qu'il aurait été dommage de ne pas inviter : Le Livre qui parle.

Ce qui était intéressant pour les bibliothécaires, c'était de mieux connaître l'offre et la diversité de ces éditeurs qui mènent un travail courageux et innovant.

Une telle manifestation est très motivante pour les bibliothécaires, c'est une sorte de formation. J'ai constaté une très forte mobilisation de l'équipe qui s'est donnée à fond pendant longtemps pour préparer cette manifestation, puis pour la faire se dérouler au mieux et je crois que pour beaucoup cela a été une véritable révélation.

Ce qui est important aussi c'est que la manifestation s'adressait à tous les publics, c'est-à-dire aux personnes âgées, les plus fortement touchées par le handicap, mais aussi aux personnes actives et, pour cela, nous avons beaucoup travaillé avec les opticiens et les ophtalmologistes de la ville, et les enfants, car, on le sait, ce handicap touche aussi la jeunesse et la petite enfance. Un certain nombre d'animations ont été développées, dont un spectacle presque drôlatique monté par l'association Accès culture, intitulé « Conférence du professeur Wilhem van Eyden sur les visionnaires du Périgord ». Il s'agissait d'une série de sketches essayant de placer le public dans la situation de personnes atteintes de déficience ou de déformation visuelle avec le côté très déstabilisant que cela peut entraîner, et ce spectacle a eu du succès.

Nous avons également des jeux adaptés et des ateliers.

Cela a entraîné chez nous aussi des réflexions sur la suite que l'on pouvait donner à tout cela. Un exemple : nous avons essayé de mettre au point un marquage adapté pour les documents. Autant pour les documents imprimés c'est relativement simple – encore que ce marquage ne tienne pas toujours lorsque l'on range les documents –, autant c'est beaucoup plus compliqué pour les documents sonores, surtout lorsqu'ils ont des parties multiples : nous avons tenté une expérience qui, pour l'instant, n'est pas totalement concluante avec une bénévole elle-même malvoyante et brailleuse qui a mis au point un marquage inspiré du braille. Nous allons essayer de nous donner les moyens de réaliser cela de manière plus durable.

Quelle suite donner à tout cela ? C'est vrai que nous sommes dans le cas de bibliothèques – que ce soit celle de Périgueux et *a fortiori* le cas des petites bibliothèques du département – aux moyens assez modestes.

Pour donner un exemple, la bibliothèque de Périgueux a un budget d'acquisitions d'environ 600 000 F et ceci pour acheter tout type de documents. Dès lors que l'on doit acheter des documents adaptés à la malvoyance, qui sont forcément plus coûteux, en tirage plus limité, cela grève un budget de façon importante, donc il faut développer un effort de sensibilisation en direction des élus afin de pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires.

Il y a bien sûr des partenariats à développer, notamment avec la Fondation de France.

Il y a aussi un effort d'adaptation des espaces. Si notre bibliothèque est bien accessible à toutes les formes de handicap moteur – il n'y a pas de problème d'embarquement et les changements de niveau sont résolus par des

ascenseurs –, en revanche, la signalétique est très loin de ce que l'on peut voir ici : rien n'est vraiment adapté pour guider des malvoyants : c'est donc une chose à prendre en compte et il faut développer un plan spécifique pour cela. Il faut mettre en place aussi non pas exactement des espaces comme on peut en trouver dans des bibliothèques comme Bordeaux ou comme celle-ci, mais des équipements comme des téléagrandisseurs : cela peut encore entrer dans des budgets de l'importance du nôtre. Un simple agencement des espaces peut aussi dégager des voies de circulation, parce qu'il peut y avoir un phénomène d'accumulation qui peut s'opposer à une bonne circulation.

Ceci induit aussi une réflexion sur ce que deviendra la bibliothèque dans l'avenir. Pour le moment c'est encore une bibliothèque et non une médiathèque. Une possible irruption du multimédia sera certainement bénéfique dans ce domaine-là : il faut évidemment la préparer et ce sont des plans de beaucoup plus grande ampleur qu'il faut mettre au point.

Nous sommes convenus, avec nos collègues de la BDP et de son réseau, de nous rencontrer à partir du mois de janvier pour tirer les enseignements de cette expérience qui s'est étagée sur neuf mois et envisager le type de coopération que nous pourrions développer entre la BDP d'une part et la BM de Périgueux d'autre part.

C'est un argument de plus pour accroître la coopération entre deux réseaux qu'il devient de plus en plus paradoxal de séparer+. Là, c'est une raison de bon sens, dans la mesure où les moyens de part et d'autre sont limités : je rejoins tout à fait ce qui a été dit par Gilles Gudin de Vallerin ce matin quand il évoquait les liens possibles avec la BDP de l'Hérault. Il faut partager les moyens, s'unir pour essayer de venir en aide efficacement aux publics qui en ont besoin.

Convivialit  et accessibilit  des sites Web aux personnes aveugles et malvoyantes

Manuel Da Silva

Je vais vous pr senter notre solution Label Vue (  ce jour en version 1.0).

Notre soci t  s'est attach e,   l'image de ce qu'on vient d'entendre,   ins rer le plus possible les personnes d ficiennes visuelles dans l'ensemble de la population pour  viter qu'elles ne soient marginalis es. Elle a voulu les int grer dans un projet beaucoup plus vaste sur la convivialit  et l'accessibilit  de l'Internet.

Cadre juridique

La circulaire fran aise du 9 octobre 1999 pr voit l'accessibilit  des sites institutionnels   tous les types de handicap, visuel, auditif et mental.

La directive europ enne de septembre 2001 pr voit de la m me mani re l'accessibilit  des sites institutionnels, administratifs   tous les types de handicaps.

Plus largement encore – les Am ricains sont pr curseurs – le Disability Act (USA) oblige tous les sites administratifs et institutionnels    tre accessibles.

Qu'est-ce que la d ficience visuelle ?

En France on peut consid rer qu'il y a 1,2 million de personnes handicap es visuelles. On appelle « personne handicap e », une personne reconnue handicap e par la COTOREP. Ne sont pas comptabilis es toutes les personnes myopes ou simplement presbytes. Nous souhaitons mettre en avant l'ensemble des personnes ayant des difficult s de lecture ou d'utilisation de l'informatique. Par exemple, 85 % des plus de 50 ans ont des probl mes de vue sans  tre handicap s.

Parmi ces 1,2 millions de d ficients visuels, 92 % sont des malvoyants et 100 000   120 000 des personnes aveugles.

Il est important de signaler qu'il n'y a pas un seul type de mal voyance mais plusieurs (glaucome, DMLA) ; chacun per oit l'environnement avec son propre handicap, qu'il s'agisse de d placement ou de lecture.

Deux populations bien distinctes

Les malvoyants ont du mal   se rep rer   l' cran,   distinguer les contrastes, les couleurs,   distinguer les textes, les tailles de caract res, etc.

Les aveugles ont du mal   se rep rer dans la page,   comprendre la structure de l'ensemble du site Web,   comprendre les liens car ils n'ont pas une vision d'ensemble. La navigation pour un aveugle est donc beaucoup plus longue car il est oblig  de lire toute la page pour trouver l'information pertinente.

Voici un exemple concret pris sur un site institutionnel: en haut, vous avez le site en version adapt e vu par un navigateur texte et en bas le site en version non adapt e.

Le navigateur utilis  ici est le navigateur lynx, un des plus utilis s maintenant.

La plupart des professionnels qui g rent des sites grand public ont beaucoup de mal   comprendre les probl mes qui se posent aux d ficients

Manuel Da Silva est cofondateur de la soci t  Visual Friendly.

visuels et à concevoir la navigation « en mode texte et linéaire ».

Aujourd'hui l'outil informatique est de plus en plus utilisé, notamment par les déficients visuels qui sont plus équipés que la moyenne de la population. L'utilisation d'outils informatiques associés à des aides techniques devient naturelle et permet une très grande ouverture sur le monde. Malheureusement, malgré les progrès notables aussi bien au niveau des aides techniques que de l'informatique en général, force est de constater que peu de logiciels ou de sites Web ont pris en compte ne serait-ce que la compatibilité avec les aides techniques existantes.

Les limites des solutions actuelles

Il existe de nombreuses « aides techniques » qui permettent aux personnes déficientes visuelles d'accéder à l'information et à Internet. Malheureusement avec l'Internet grand public, il est de plus en plus difficile de garantir une accessibilité minimale et bon nombre de sites web ne sont plus lisibles par les personnes déficientes visuelles.

Rendre un site accessible c'est-à-dire conforme aux recommandations de la WAI (Web Accessibility Initiative) nécessite la plupart du temps de refaire l'intégralité du site ou de réaliser un site parallèle – comme c'est le cas de celui du Premier ministre – avec tous les problèmes de maintenance que cela entraîne.

Il est possible dans certains cas, de remplacer la feuille de style par une autre plus adaptée en termes de contraste, de taille de caractères pour faciliter la lecture des mal voyants, mais il n'y a aucune refonte de l'ergonomie de la page: les résultats restent aléatoires et le plus souvent le site reste largement inaccessible.

Dans certains cas, l'accessibilité technique est assurée mais l'utilisation reste pénible voire trop difficile pour être réellement envisageable. Rendre techniquement accessible un document ne signifie pas le rendre utilisable. Par exemple, un tableau complexe de données bien que parfaitement accessible (structure de table simple) ne sera pas accessible sans un minimum de prise en compte des difficultés cognitives liées à l'handicap.

Visual Friendly a souhaité intégrer les personnes déficientes visuelles dans un projet plus large en y intégrant, par exemple, les personnes âgées qui bien souvent ont besoin des mêmes aménagements. L'accessibilité doit s'inscrire dans un projet global pour y intégrer les différents besoins; cette démarche en est d'autant plus facile qu'elle répond à un cadre plus large qui en justifie les coûts.

Visual Friendly a souhaité s'entourer de compétences clefs, comme par exemple des ergonomes, ou encore des intégrateurs HTML. A partir de là, nous avons essayé de confronter l'ensemble de ces compétences à la réalité des utilisateurs en organisant des campagnes de tests regroupant les déficients visuels dans un projet beaucoup plus large incluant les personnes âgées, les personnes ayant des difficultés de repérage, ou de maniement de la souris: on atteignait une population cible de six à sept millions de personnes.

Pour nous, c'était aussi un moyen de sortir le handicap de son milieu très spécialisé et centré sur lui-même.

Aujourd'hui 75 % des internautes exigent des sites ergonomiques et ne se satisfont plus d'un fourre-tout.

De plus, six personnes sur dix travaillant sur écran éprouvent de la fatigue visuelle.

Quelles sont les solutions proposées par Visual Friendly ?

Nous avons voulu repenser l'accessibilité en termes d'ergonomie (notion d'utilisabilité...).

Notre logiciel – Label Vue – permet, en association avec d'autres aides techniques, d'optimiser ces dernières et d'offrir un plus grand confort dans l'utilisation d'Internet. Nous avons pensé le service comme une option qui serait activable par tous sans connaissance préalable de l'informatique ou du service Label Vue lui-même. Notre solution est proposée avant tout aux sociétés ou aux pouvoirs publics.

L'utilisateur peut personnaliser l'apparence du site web et enregistrer son profil dans un filtre qui permettra de transformer dynamiquement tous les sites partenaires selon ses préférences.

L'avantage pour le client est qu'il n'a pas à intervenir sur son propre site, n'a aucun investissement lourd à prévoir. Notre solution permet ainsi de multiplier le nombre d'interfaces graphiques et d'offrir un haut niveau de personnalisation aux différents besoins d'accessibilité.

L'utilisateur pourra accéder soit par le site client soit par un annuaire présent sur notre site à l'ensemble des sites utilisables avec le filtre personnel.

Nous avons pris l'exemple de la FNAC. Notre solution tient compte des aides techniques existantes : un certain vert passera beaucoup mieux avec le logiciel ZoomText en inverse vidéo. En effet, certaines couleurs pastel en mode inverse vidéo sont tout simplement illisibles.

Notre étude s'appuie sur des observations ergonomiques et sur des tests utilisateurs. Par exemple, nous avons constaté qu'un aveugle mettait deux fois plus de temps à acheter un CD sur le site de la FNAC qu'une personne malvoyante. Après notre intervention, les tests démontraient qu'il était possible de rendre aux personnes déficientes visuelles la même « dextérité » que les personnes sans problème visuel.

De plus, la lecture est plus rapide car les pages sont repensées pour une catégorie bien précise de personnes. Par exemple : quand vous êtes dans ZoomText,

1. Prix récompensant des entreprises à fort potentiel dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, et des sciences de la vie.

vous grossissez l'écran, donc vous ne percevez qu'une fraction de l'écran, il est donc très difficile d'aller au milieu de l'écran. Visual Friendly réorganise la page pour mettre tous les outils de navigation dans les coins et ainsi limiter les mouvements de souris/écran.

Cela fait environ deux ans que nous développons le service Label Vue. Une première version est commercialisée depuis le début de l'année 2001.

Notre logiciel a été labellisé par l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche) qui labellise des initiatives à haute valeur technologique. Nous avons également reçu un prix Capital IT.

Notre société a été créée à l'initiative de Jérôme Adam (diplômé non voyant de Sciences Po et de l'ESSEC) ainsi que moi-même. Aujourd'hui, Visual Friendly compte une douzaine de personnes axées autour de trois compétences : accessibilité, ergonomie et développement.

Nous travaillons avec plusieurs laboratoires tels le LEI (Laboratoire d'Ergonomie Informatique de Paris V) spécialisé dans les interfaces hommes/machines.

Élisabeth Bailly : Ces trois interventions ont dû susciter des questions, j'imagine...

Catherine Desbuquois : Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt puisque je vous découvre et que je découvre quotidiennement la question de l'accessibilité aux côtés de l'équipe de BrailleNet. Je vois que vous avez suivi une voie tout à fait différente puisque BrailleNet travaille à l'accessibilité des sites avec les Webmasters en essayant de leur faire appliquer des règles internationales d'accessibilité. Si j'ai bien compris, votre façon de procéder est la confection d'un petit programme fait sur mesure pour chaque site client. Alors j'ai une question matérielle : combien ça coûte ?

Manuel Da Silva : Je m'occupe de la partie technique et je ne suis pas un habitué du marketing.

Nous sommes sous un modèle ASP (Application Service Provider), c'est-à-dire que nous avons une plateforme localisée et mutualisée, donc on divise les frais. Ce n'est pas un petit programme qu'on développe pour chaque site. C'est une sorte d'intelligence qui va regarder la page, qui va l'analyser et qui la modifie. Ce n'est pas un développement fait pour chaque site client, tout simplement parce que ce ne serait pas rentable. C'est un même moteur qui est promené sur le site et qui retranscrit la page.

Combien ça coûte ? Je suis désolé de ne pas pouvoir être très précis. C'est de l'ordre de 100 000 F à 400 000 F, mais tout dépend du site en fait : pour un site de quelques pages comme celui du Premier ministre que nous avons traité – comme BrailleNet l'a fait aussi –, on atteint un coût très différent.

Public : Les sociétés qui ont créé des sites ont investi des sommes très importantes pour ce faire. Vous allez proposer un système qui permet d'améliorer la convivialité du site pour les déficients visuels. Ne craignez-vous pas que les voyants utilisent votre procédé pour améliorer aussi la convivialité du site ? Ce qui, à ce moment-là, enlève tout intérêt au créateur du site et à la société qui l'a payé.

Manuel Da Silva : Ce n'est pas une crainte, c'est une volonté. Au départ, c'est vrai que le projet s'adressait plutôt aux déficients visuels, tout simplement parce que j'étais étudiant, que j'avais un besoin à satisfaire, j'ai donc voulu quelque chose qui me convienne. Nous avons voulu élargir le projet pour que les Webmasters comprennent que rendre un site utilisable ne veut pas dire faire une action sociale. On n'est pas là pour enfermer le handicapé dans une solution pour handicapé. Notre solution devrait à terme remplacer la version « normale ».

Public : Donc détruire l'intérêt d'avoir un site sophistiqué.

Manuel Da Silva : Tout à fait. On a du mal à le faire passer aussi « cash »

M^{me} Lombard : Je voudrais savoir si la démarche que mène votre société et celle que mène l'association BrailleNet sont des démarches complémentaires ou opposées.

Manuel Da Silva : Nous, nous sommes très contents que BrailleNet existe depuis bien plus longtemps que nous, parce que c'est grâce à BrailleNet que la question de l'accessibilité du Web a été connue et qu'on nous écoute, dans la presse,

dans les administrations. BrailleNet a beaucoup œuvré pour faire comprendre qu'un site accessible ne veut pas dire un site triste.

Je m'exprime en tant qu'utilisateur et en tant que concepteur de sites. Notre démarche n'est pas opposée: BrailleNet s'appuie sur la WAI qui sont des recommandations d'accessibilité du Web: Visual Friendly aussi. BrailleNet est en train de les amender et nous, nous attendons avec impatience ces corrections.

En revanche, c'est vrai que la WAI dit que le site normal doit être accessible au plus grand monde, alors que nous, nous sommes partis du principe qu'un site accessible au plus grand nombre est chose quasiment impossible et que les besoins des uns et des autres sont si différents qu'il est difficile de recouvrir l'ensemble car, à un moment ou à un autre, il y aura un compromis qui ne satisfera pas nécessairement tout le monde. Là-dessus, il est vrai, notre vision est un peu différente de celle de BrailleNet.

Nicole Saint-Denis: J'ai quelques souhaits à formuler.

Je voulais d'abord dire que pour nous, professionnels sur le terrain, ces journées ont une importance énorme, vous le savez, nous en avons parlé. J'en ai réclamé une à cor et à cri, je ne suis pas la seule. Pourquoi ont-elles une importance énorme?

Elles sont source d'informations: nous avons eu aujourd'hui des informations sur les avancées technologiques. J'ai eu le plaisir en particulier de voir un cybook: il me semblait qu'il pouvait apporter des perspectives d'autonomie et grâce à cette journée j'ai pu en voir un présenté par une collègue de Montpellier. Je le dis à nouveau, ces journées sont indispensables. Et cela me renvoie à une question qui

me préoccupe depuis dix ans qui est la grande question de nos formations et de la mutualisation de nos expériences et de nos compétences. Aujourd'hui, nous sommes de nombreux professionnels à nous engager dans ces actions à des niveaux de compétence, d'expérience et de savoir-faire variés. Je pense que c'est cette variété qui est stimulante et qu'il ne faut pas avoir d'inhibition. Notre collègue de Reims a commencé son exposé en disant qu'elle avait peur de parler, non, ce qui est important c'est l'échange, c'est la confrontation de nos expériences et nous avons besoin de cela, quel que soit le stade où nous en sommes, car c'est formateur.

Je ressens le besoin de partage, de mutualisation et de formation. On a besoin de journées professionnelles, on a besoin de travailler en réseau au sein des régions, des départements. Et ce n'est pas parce qu'il y a de grands services en France que tout est acquis. Il faut vraiment partager tout cela.

Élisabeth Bailly: Nicole, merci. C'est en effet presque une conclusion et il me sera très facile d'obtenir d'autres journées semblables à celles-ci de mon chef de Département, Thierry Grognet.

Thierry Grognet: S'il n'y a plus de questions et dans la mesure où la Bpi est totalement en phase avec la DLL, je vous proposerai de laisser conclure cette journée d'étude par Gérard Grunberg, son directeur.

Synthèse de la journée

Gérald Grunberg

Merci, Nicole Saint-Denis, d'avoir offert une telle transition et d'avoir aussi largement anticipé sur la synthèse, si tant est qu'une synthèse soit possible après une journée si riche. C'est toujours ce qu'on dit, mais pour cette fois ce n'est pas une clause de style.

Il n'y a pas eu de temps mort dans cette journée et le nombre d'informations que chacun a pu récolter est, me semble-t-il, assez impressionnant.

Plutôt qu'une synthèse à proprement parler je vais essayer de reprendre quelques pistes qui ont été évoquées et de lancer des ponts vers ce que vous appelez de vos vœux : d'autres journées de ce type.

D'abord un constat : les services documentaires offerts aux personnes déficientes visuelles constituent une offre en plein développement et le succès de cette journée en témoigne.

Succès de cette journée : le nombre de ses participants, la diversité des structures qu'ils représentent prouvent qu'en dix ou quinze ans le paysage a considérablement évolué et, sans se masquer tout le chemin qui reste à parcourir, il faut se réjouir de ce constat qui montre l'attention que portent désormais aux problèmes qui ont été évoqués aujourd'hui les professionnels des bibliothèques et aussi les pouvoirs publics, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou de l'État. Je voudrais dire à ce sujet, pour rebondir sur une intervention qui a eu lieu ce matin, que, d'une certaine façon, ce progrès suit, mais de façon un peu décalée dans le temps, les progrès de la lecture publique dans notre pays et le formidable développement qu'ont connu les bibliothèques de lecture publique depuis vingt-cinq ans, progrès dont la bibliothèque dans laquelle nous sommes est évidemment un témoignage particulièrement éclatant, mais dont il existe, comme vous le savez, de multiples autres exemples. Et, à cet égard, la réflexion qui a eu lieu ce matin et qui consistait à dire : « Oui, tout ça c'est bien gentil, mais ce n'est que pour les grandes villes », me fait penser un peu à la réflexion qu'on entendait il y a quinze/vingt ans quand les bibliothèques commençaient à s'informatiser et que beaucoup d'entre nous regardaient cela en se disant : « Je n'aurai jamais dans ma ville les moyens de passer à l'informatisation. » Or regardez ce qu'il en est aujourd'hui : ce n'est plus une question de taille.

Pour ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est-à-dire ce qui est devenu une véritable cause nationale, on le doit bien sûr aux efforts de quelques pionniers mais on peut supposer qu'avec le décalage que je mentionnais les choses vont suivre le même cours.

Ces progrès me semblent tenir à deux facteurs :

Le premier est celui que je viens d'évoquer, à savoir la prise en compte du public handicapé, à des degrés divers certes, par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités territoriales ; il y a une véritable prise de conscience et une volonté politique qui s'affiche – encore une fois Montpellier en est une illustration majeure, mais il y a d'autres exemples.

Gérald Grunberg est directeur de la Bibliothèque publique d'information, au Centre Pompidou.

C'est aussi, me semble-t-il, la conviction désormais établie chez une majorité de nos collègues bibliothécaires de ce que certains d'entre vous affirment depuis des années ce que Jean-Didier Wagneur rappelait ce matin dans le constat qu'il faisait pour la BnF, à savoir que toutes les recherches menées et toutes les actions mises en œuvre pour faciliter l'accès aux handicapés profitent à l'ensemble du public.

C'est cette conviction profonde, c'est ce postulat que Marie-Cécile Robin, par exemple, a souvent répété qui, aujourd'hui, non seulement ne sont plus remis en cause, mais sont de plus en plus pris en compte.

La problématique de l'intégration des publics spécifiques se traduit d'abord dans la conception architecturale du bâtiment. En ce qui concerne la signalétique, la question a été posée ce matin. Sans doute y a-t-il encore des progrès considérables à faire et nous le savons bien à la Bpi. C'est un vaste domaine qui demande des moyens et dont il ne semble pas que l'on puisse pour l'instant faire émerger de solutions qui donnent radicalement et définitivement satisfaction. Il me semble que c'est encore largement un champ de recherches d'où doivent naître de nouveaux progrès.

Pour la conception architecturale du bâtiment il existe des lois: on conçoit une médiathèque en termes d'accessibilité à l'ensemble des collections elles-mêmes et non plus à une collection spécifique installée dans un coin spécifique, comme ce fut trop souvent le cas. Le problème est bien posé maintenant en termes d'extension du service, de l'accès à la totalité des ressources disponibles dans la bibliothèque :

- Accès aux collections générales y compris de documents électroniques par le biais de matériel spécifique. On a vu là qu'il y avait encore de nombreux problèmes techniques à résoudre, j'y reviendrai.

- Accès à des produits d'édition adaptée et notamment de documents numérisés, ce qui devrait avoir comme corollaire une attention spécifique des bibliothèques qui se lancent dans des politiques de numérisation: on a vu l'importance de prévoir d'emblée cette numérisation en mode texte et, au fond, l'exemple qui nous a été donné de Gallica est une illustration de la nécessité de trouver les moyens de résoudre un certain nombre de problèmes à la fois techniques et budgétaires.

- Accès au site de la bibliothèque et à son OPAC: le dernier exposé l'a montré, il faut intégrer dès les réflexions préalables de conception d'un site Web de bibliothèque le problème de l'accessibilité pour tous dans la question plus générale de l'ergonomie des sites. Là encore, ce qui sera fait en prenant en compte les problèmes spécifiques sera finalement au bénéfice de l'ensemble des lecteurs et des usagers.

Pour suivre ces développements, j'ai dit que le chemin était encore long probablement devant nous et, comme il a été rappelé tout au long de la journée, cela suppose de réunir un certain nombre de conditions qui ont été également évoquées:

- Première condition: une volonté politique forte. Ce n'est évidemment pas un hasard si cette journée s'est tenue à Montpellier qui est emblématique de cette volonté politique: Gilles Gudin de Vallerin nous a rappelé l'engagement personnel du député-maire sur ces questions. Là où cette volonté

n'existe pas, les bibliothécaires doivent essayer de convaincre. À la clé il y a des moyens à mettre en œuvre aussi bien en investissement qu'en fonctionnement et il y a eu comme un murmure dans la salle ce matin quand Gilles Gudin de Vallerin a dit qu'il y avait deux personnes, deux agents permanents de la bibliothèque à temps plein pour cette fonction. Cette présence de professionnels constitue évidemment un facteur essentiel de la réussite d'une politique d'intégration: les bénévoles ont un rôle tout à fait important, capital à jouer, mais ils le joueront d'autant mieux qu'ils seront conduits, pris en charge, par du personnel de la bibliothèque qui connaît bien la bibliothèque et ses ressources.

- Deuxième condition: la coopération, le travail en partenariat. De ce point de vue, tous les échelons de la vie publique sont concernés : le niveau local, le niveau régional et le niveau national.

- Au niveau local les interventions de Sylvie Hamzaoui et de Jean-Louis Glénisson nous ont montré, à Reims comme à Périgueux, comment la bibliothèque remplit sa mission culturelle et, en même temps, joue un rôle social essentiel en suscitant et en fédérant les bonnes volontés de partenaires extrêmement divers dans des actions de sensibilisation du public le plus large au-delà de l'offre qui peut être faite dans la bibliothèque.

- Coopération au niveau régional: je crois qu'en dehors de Montpellier nombre de bibliothèques municipales à vocation régionale incluent dans leur ambition régionale, dans leurs missions, un rôle de tête de pont dans ce domaine, en coopérant avec d'autres établissements et en proposant clairement de jouer un rôle pilote d'expérimentation et de mise à disposition d'outils nouveaux. Elles entendent aussi être un lieu ressource, un lieu de formation des personnes ressources et des personnes relais.

- Au niveau national enfin, je crois qu'après l'intervention de Thierry Grognet et de Catherine Desbuquois, personne ne doute plus de l'importance des moyens mis en œuvre notamment par la Direction du livre et de la lecture et le ministère de la Culture et de la Communication pour favoriser la rencontre d'un certain nombre de synergies – c'est le cas de la commission « culture et handicap » – et pour favoriser un certain nombre de réalisations initiées par des organismes nationaux, pour favoriser la complémentarité des collections au travers des entreprises collectives comme le catalogue collectif de l'édition adaptée, réalisé conjointement par la Bpi et l'INJA, qui permet l'interrogation de bases nationales et étrangères de documents adaptés. Personne ne doute plus du rôle essentiel des pouvoirs publics au niveau national pour soutenir et favoriser la création de réservoirs d'œuvres transcrites en braille... Tout le monde aura ressenti la même satisfaction que moi en constatant que la présentation du serveur HÉLÈNE suscite de réels espoirs ; on peut espérer que l'impulsion est suffisamment donnée pour que ces espoirs ne soient pas déçus.

- Enfin, dernière condition nécessaire : la formation des professionnels. C'est effectivement un point important qui n'a pas été spécifiquement évoqué, peut-être parce que la formation des bibliothécaires accuse encore un certain retard sur ce point. C'est le décalage que j'évoquais en début d'intervention.

Cela dit, ce retard est en train de se combler, d'abord parce que les professionnels vont venir se former de plus en plus dans les lieux qui fonctionnent, mais aussi parce que cette formation maintenant qu'elle existe – c'est toujours comme cela : il faut toujours prouver le mouvement en marchant, on le sait bien – va être relayée par nos organismes de formation. Je sais que l'ENSSIB a prévu pour la première fois une action spécifique dans ce domaine.

Il y aurait encore énormément de choses à dire mais la journée a débuté tôt ce matin et a été très dense. Je vais m'en tenir là pour ce qui me semble être les éléments saillants de cette journée. Cette journée, c'est un peu comme le livre dont on est l'auteur : on va se quitter, on va se dire au revoir, on s'échange nos adresses, mais la fin de la journée c'est à nous de l'inventer. Cette journée n'aura vraiment pleinement atteint son objectif que si elle se poursuit par des entreprises communes, par des projets communs qui vont naître des contacts qui ont été pris aujourd'hui.

Gilles Gudin de Vallerin et moi-même avons décidé d'essayer de donner l'exemple. La Bpi qui fut pionnière dans le domaine qui nous a occupés aujourd'hui et qui, suite aux récents travaux de rénovation, a retrouvé une certaine forme d'exemplarité, et la BM de Montpellier – dont j'ai assez dit que sur ce point et sur bien d'autres, comme chacun a pu le constater au cours de la visite que nous avons eu la chance de faire aujourd'hui, elle a non seulement rejoint la Bpi, mais l'a dépassée à certains égards –, ont donc décidé de donner une suite à cette journée. Ainsi, dans le cadre d'une politique de partenariat que la Bpi entend mettre en place avec un certain nombre d'établissements en région sur des thèmes spécifiques, nous allons travailler à la façon de mettre en commun le capital d'expériences accumulées de part et d'autre, pour le bénéfice bien sûr de nos établissements, mais aussi pour le bénéfice des autres bibliothèques. Il a été question de mutualisation tout à l'heure, c'est exactement ce que nous allons essayer, dans un partenariat bilatéral, de développer et que nous proposerons à nos tutelles respectives.

Notre conviction est que notre journée aura pleinement atteint son objectif si d'autres initiatives de ce type voient le jour.

Pour conclure, je voudrais remercier la municipalité de Montpellier, son représentant M. Philippe Saurel dont j'ai bien retenu la phrase « une bibliothèque qui se veut de pointe dans certains domaines », ainsi que les services municipaux, au premier rang desquels bien évidemment la bibliothèque municipale de Montpellier, son directeur, Gilles Gudin de Vallerin, et toute l'équipe de la bibliothèque. Nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir tenir cette journée à Montpellier. Encore merci.

Bibliothèques et publics handicapés visuels

Il y a, en France, quelque 1 500 000 malvoyants et 70 000 aveugles pour qui l'accès à l'information et à l'écrit constitue un véritable parcours du combattant.

Les bibliothèques ont un rôle primordial à jouer vis-à-vis de ces publics. Depuis l'ouverture en 1984 de la salle Borges par la Bpi, suivie par celle de l'espace Louis Braille à la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie en 1986, les bibliothèques publiques et universitaires sont de plus en plus nombreuses à proposer aux personnes concernées des collections de documents adaptés (sonores, en braille ou en gros caractères) ainsi que des aides techniques permettant la lecture de textes numérisés (plages tactiles braille, logiciels d'accès à l'Internet).

La nouvelle бмнр (bibliothèque municipale à vocation régionale) de Montpellier, qui vient d'inaugurer son espace Homère, a accueilli, en prolongement des rencontres professionnelles de 1997 et 1998, cette journée d'étude sur l'accès à la lecture des personnes aveugles et malvoyantes.